

2023 RAPPORT ANNUEL

RAPPORT DE GESTION







2023 RAPPORT ANNUEL

Editeur responsable : Michel Dorigatti,
Président du Comité de Direction d'HUmani.
Coordination : Service communication.
Mise en page : Antoine Dehasseler.
Photos : Bruno Rijm, Adobe Stock.
Avril 2024.



Sommaire

Table des matières

Événements de 2023

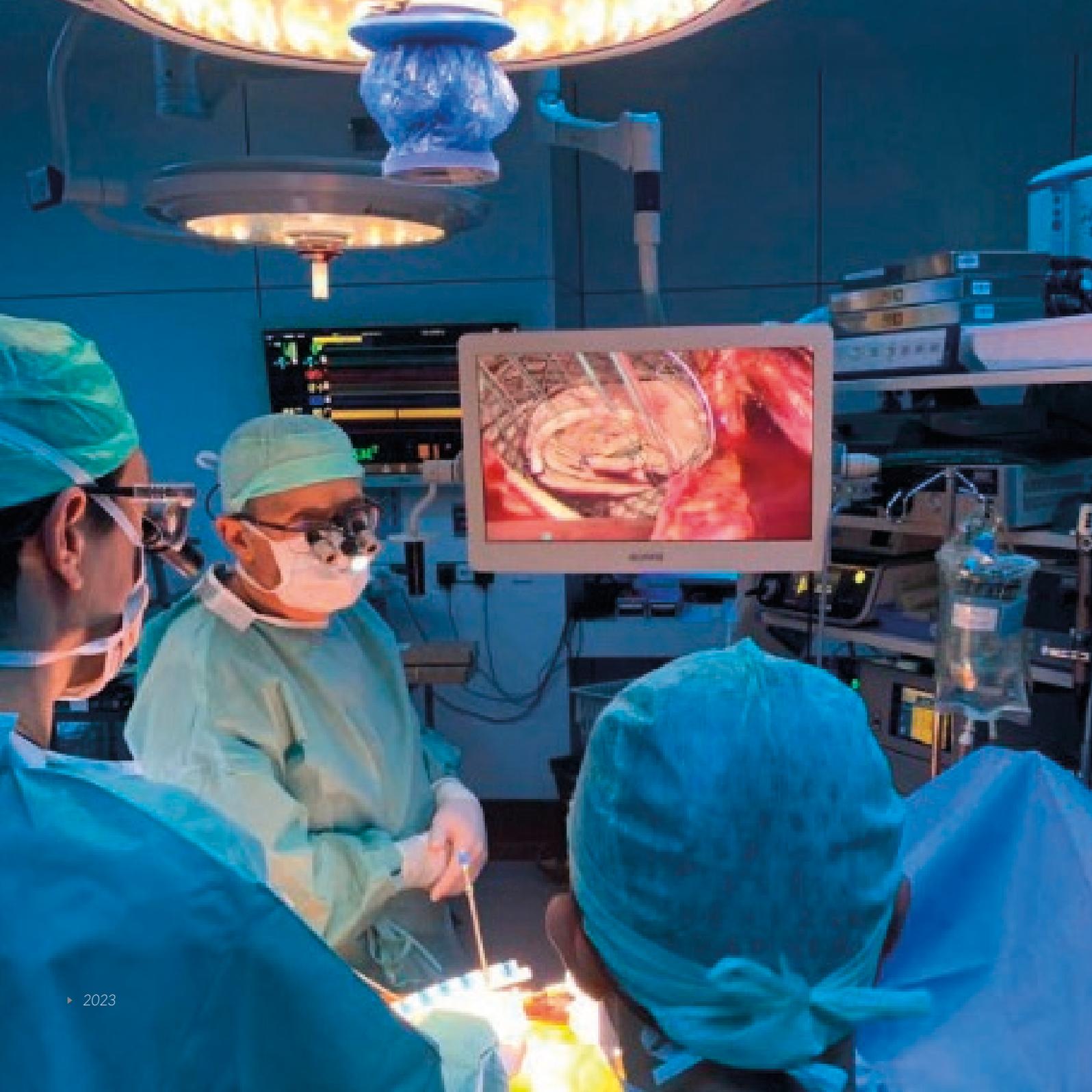
▶ Les événements de 2023	8
--------------------------------	---

Qui sommes-nous ?

1) Présentation du secteur hospitalier	18
▶ Qui sommes-nous ?	19
▶ Répartition des lits agréés par site et par indice	21
▶ Nos différentes implantations	22
2) Présentation du secteur non hospitalier	24
▶ Qui sommes-nous ?	25
▶ Nos différentes implantations	29
3) Organigrammes	31
▶ Organigramme général d'Humani - Organes de gestion	32
▶ Secteurs et divisions d'Humani	33
▶ CHU Charleroi-Chimay	33
▶ Organigramme fonctionnel d'Humani	34
4) Informations légales et statutaires	35
▶ Les statuts	36
▶ L'Assemblée Générale	37
▶ Le Conseil d'administration	37
▶ Le Comité de rémunération	39
▶ Le Collège des Contrôleurs aux comptes	39
▶ Le Bureau exécutif	39
▶ Le Comité de Direction	41
▶ Le Comité d'audit	41
▶ Les Comités légaux	41
▶ Les organisations syndicales représentatives	41

Bilans d'activité

1) Bilan du secteur hospitalier	44
▶ Chiffres-clés du CHU Charleroi-Chimay	45
2) Bilan du secteur non hospitalier	50
▶ Secteur aide à la jeunesse	51
▶ Secteur ONE	51
▶ Les crèches	52
▶ Les maisons de repos et de soins	53
3) Acteur économique	55
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par région	56
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs par province	56
▶ Volume de commandes passées aux fournisseurs situés dans les communes associées et quote-parts sociales	57
4) Politique financière	58
▶ Flux financiers	59
▶ Les crédits court terme	59
▶ Les crédits long terme	59
▶ Les placements de trésorerie	60
5) Personnel d'Humani	62
▶ Évolution des effectifs en 2023	63
6) Bilan social	66
7) Annexes	72
▶ Annexe 1 : Rapport de rémunération - L6421-1 du CDLD - Projet	73
▶ Annexe 2 : Rapport annuel du Comité de rémunération (ART. L1523-17 §2 AL 3 du CDLD)	77
▶ Annexe 3 : Rapport de rémunération de l'AIHSHSN	79





2023 fut une fois de plus une année d'innovations pour notre intercommunale. La plus marquante, évidemment, fut son changement d'appellation pour devenir HUmami, une dénomination qui est déjà bien ancrée dans l'esprit de la population. L'allitération est évidemment intentionnelle : malgré sa taille imposante, notre institution reste avant tout centrée sur l'Humain, qu'il s'agisse de ses bénéficiaires (patients, résidents des MRS, enfants) ou des membres du personnel dont le bien-être reste une priorité.

L'innovation passe également par l'intelligence artificielle qui a connu un énorme coup d'accélérateur ces derniers mois. HUmami n'a pas « manqué le train » puisque le CHU Charleroi-Chimay a été choisi comme coordinateur d'un consortium wallon participant au projet européen TEF-Health, axé sur l'IA et la robotique dans le secteur de la Santé, en particulier dans les soins intensifs. Nous sommes également le premier hôpital wallon à mettre en service un robot collaboratif de stimulation magnétique transcrânienne, mais aussi le premier centre de simulation CACTUS à recevoir la certification HAS, hors des frontières de l'Hexagone. En clair, nos équipes se démenent au quotidien pour rester à la pointe des dernières technologies. Tout profite pour nos patients.

Toutes ces avancées bénéficieront aussi au Centre de Santé des Fagnes qui, désormais, fait partie du CHU Charleroi-Chimay. L'offre médicale y est repositionnée pour mieux correspondre aux besoins de la population. Dans cette région parfois difficile d'accès pour les services de secours, un hôpital a effectivement toute son utilité.

Je ne manquerai pas de féliciter le travail accompli dans le secteur non-hospitalier. Tant dans nos maisons de repos et de soins qu'au sein du Pôle Enfance et Adolescence, le personnel se décarcasse au quotidien pour maintenir une haute qualité de services, avec l'Humain comme leitmotiv. C'est ça HUmami !

Daniel Vanderlick
Président d'HUmami

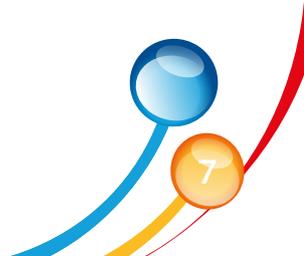


Le 21 septembre 2023, la fusion par absorption de l'AIHSHSN avec l'ISPPC a donné naissance à HUmani. Notre grande famille s'est encore agrandie avec l'arrivée du personnel du Centre de Santé des Fagnes. Bien entendu, une telle opération entraîne son lot de craintes, des changements d'habitudes et parfois, quelques grincements de dents. Mais elle était vitale pour la survie de l'hôpital chimacien qui, éloigné géographiquement des grands centres urbains, ne pouvait, seul, garder la tête hors de l'eau face aux contraintes actuelles du secteur hospitalier. Le redéploiement du CSF prendra évidemment du temps, mais les projets de la Direction médicale sont ambitieux et certains voient peu à peu le jour. Ceux-ci sont en adéquation avec les besoins sanitaires de la région, avec une offre médico-soignante la plus large possible, compte tenu des difficultés de recrutement de personnel dans cette zone rurale et des limites du plateau médicotechnique en place.

Les demandes introduites au calendrier à la construction 2024-2028 sont la preuve que le Centre de Santé des Fagnes fait bien partie des plans d'HUmani. En effet, un tiers de neuf projets concernent la rénovation et l'amélioration du site chimacien. A côté de cela, notre intercommunale a conservé sa vision à (très) long terme avec des demandes introduites pour la construction de deux nouveaux hôpitaux, à savoir le « New Vésale » et le « New Van Gogh ». Sans oublier le projet pionnier de cuisine nutrition-santé qui fournira jusqu'à 25.000 repas par jour aux collectivités de la région. Depuis deux ans en effet, notre Département Restauration révolutionne petit à petit l'alimentation pour notre personnel, et surtout, pour nos différents bénéficiaires.

Malgré les crises successives (pandémie, énergie, inflation), HUmani a continué d'investir dans le bien-être de son personnel. En 2023, l'ex-ISPPC a adhéré à un deuxième pilier de pension pour ses agents contractuels, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Cette année fut aussi celle de la première « soirée des pensionnés » au cours de laquelle les néo-retraités sont désormais célébrés et reçoivent une prime proportionnelle à leur ancienneté.

Michel Dorigatti, Président du Comité de Direction





ÉVÉNEMENTS DE 2023

CRÉATION D'HUMANI

Le jeudi 21 septembre 2023 marque la création de la nouvelle intercommunale HUmani, l'ex-AI-HSHSN (Association Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud namurois) fusionnant par absorption à l'ex-ISPPC (l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi).



▷ HUmani, c'est quoi ?

Le plus grand employeur 100% public de Charleroi Métropole avec plus de 6000 collaborateurs et quelque 700 médecins et prestataires indépendants.

L'institution gère :

Un secteur hospitalier de 1506 lits agréés composé de :

- ▶ 6 sites hospitaliers : l'Hôpital Civil Marie Curie, le CHU André Vésale, l'Hôpital Léonard de Vinci, l'Hôpital Vincent Van Gogh, le Centre de Santé des Fagnes, la Clinique Léon Neuens ;
- ▶ 7 polycliniques : Lodelinsart, Montigny-le-Tilleul, Charleroi Mambourg, Marchienne-au-Pont, Couvin, Philippeville, Fontaine-l'Évêque ;
- ▶ 1 centre de médecine sportive (Clinique du Sport de Charleroi) ;
- ▶ 1 Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles (CPVS) ;

Un secteur non-hospitalier composé de :

- ▶ 3 maisons de repos et de soins : MRS Quiétude, MRS Pierre Paulus et MRS Heureux Séjour ;
- ▶ Un vaste Pôle Enfance et Adolescence :
 - ▶ 7 crèches : Ile aux Merveilles, les Bambis, les Câlinois, le Temps qui passe, les Carabouyas, les Marmouzets, les Petits Aventuriers
 - ▶ Un service d'Accueil Extra-Scolaire travaillant dans 50 écoles, des centres de vacances, un service de formation
 - ▶ Un secteur de l'aide à la jeunesse comprenant: 3 services AMO, une Maison de l'Adolescent, un Service de parrainage, 2 Services Résidentiels Généraux de 60 et 18 places, 2 Services Résidentiels d'Urgence, un service d'accompagnement pour une trentaine de familles et un Service d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) de 40 places.

▷ Les raisons de cette union

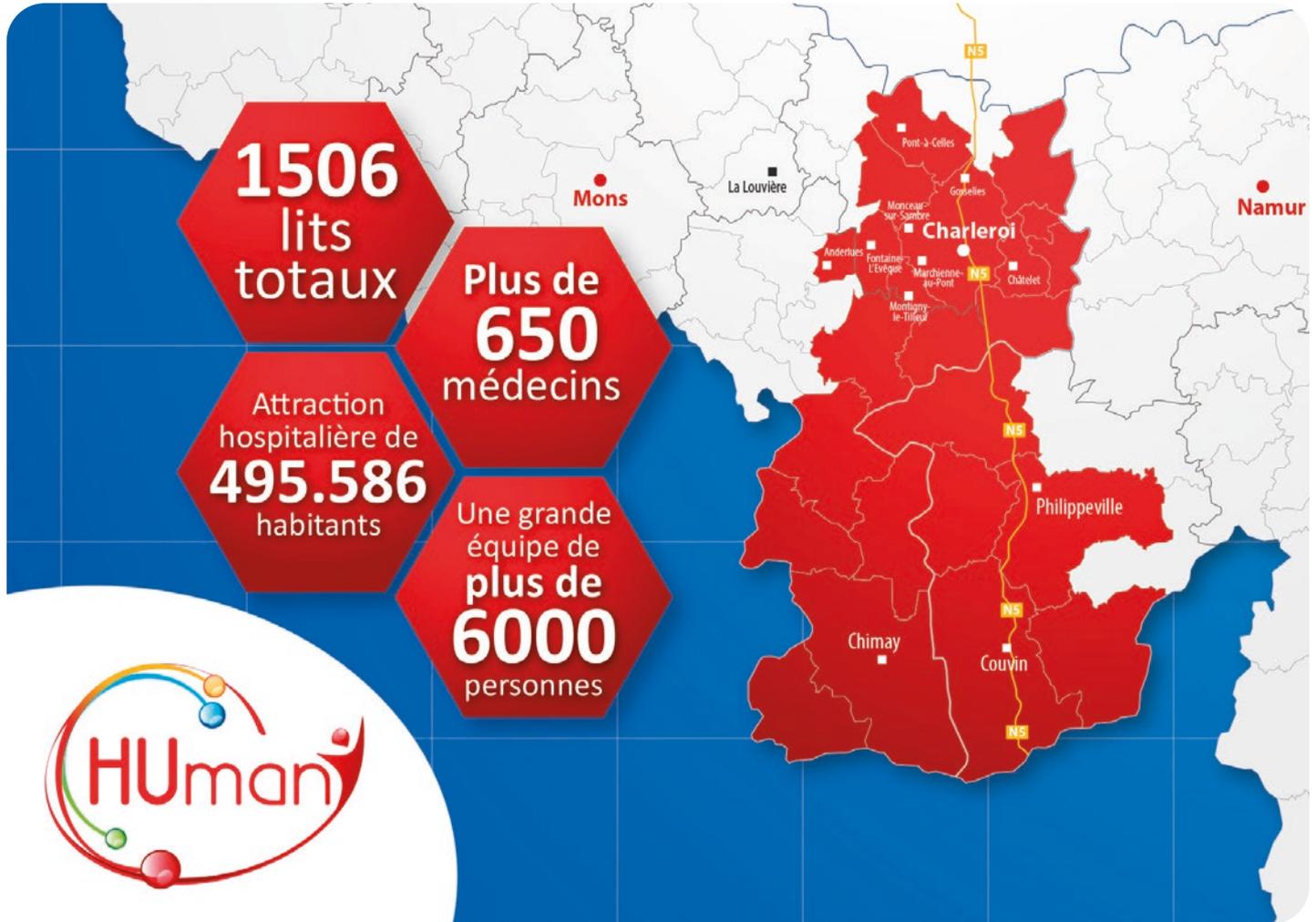
Depuis quelques années, le Centre de Santé des Fagnes devait trouver du renfort auprès d'autres hôpitaux afin de garantir la sécurité des patients et la continuité des soins. L'éloignement géographique des grands centres urbains a contribué aux difficultés rencontrées par le CSF pour maintenir sa mission de santé publique en milieu rural. D'une part, la pénurie nationale de personnel médico-soignant l'a davantage défavorisé et d'autre part les frais d'exploitation ont contribué à rendre inexorable son rapprochement avec une grande structure hospitalière.

La loi du 28 février 2019 sur les réseaux hospitaliers a finalement accéléré les choses en imposant aux hôpitaux de se constituer en réseaux hospitaliers locorégionaux. Le CSF a examiné deux possibilités, dont celle d'une union avec l'ISPPC. Celle-ci coulait finalement de source : historiquement, des collaborations médicales avaient déjà existé entre les deux institutions animées par une même philosophie de service public.

Le réseau HUmani santé Charleroi-Chimay s'est donc constitué en décembre 2019 et, rapidement, les collaborations entre services se sont intensifiées. Il s'est vite avéré qu'une intégration totale en une seule intercommunale serait plus avantageuse. En effet, celle-ci permet au CSF de s'appuyer sur une structure de la taille de l'ISPPC et de bénéficier de son soutien dans un grand nombre de secteurs (médico-soignant, informatique, logistique, financier...) et garantir à la population locale l'accessibilité aux soins par la préservation d'une structure hospitalière de proximité.

▷ Quelles conséquences ?

La création d'HUmani n'implique aucun plan social. Le personnel de l'ex-ISPPC et de l'ex-AIHSNSN voit le maintien de l'emploi maintenu où chacun conserve ses conditions de travail actuelles (salaire, statut, congés, temps de travail, etc.). Progressivement, une harmonisation entre ces réalités différentes et les outils de gestion sera mise en place. Nous construisons une nouvelle « maison HUmani » ; certaines conditions de travail pourraient être modifiées après concertation sur le sujet avec les agents, la ligne hiérarchique et, bien entendu, avec les organisations syndicales dans le courant de 2024.



▷ Quels objectifs ?

1. Un projet médical pour le CHU Charleroi-Chimay est construit en partenariat avec le personnel médico-soignant et les représentants du corps médical (Conseils médicaux). Celui-ci implique le redéploiement de l'offre de soins sur le site du Centre de Santé des Fagnes, en tenant compte du terrain, tout en intégrant les récentes réformes du système de santé. Il est impératif de renforcer les missions hospitalières de proximité du site de Chimay. L'objectif est de fournir à la population de la Botte et du Sud namurois un panel de soins qui s'inscrit dans des trajets de soins de qualité.
2. En outre, des projets de coopération sanitaire transfrontalière sont en cours de discussion avec l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et les Centres Hospitaliers de Fourmies, de Hirson et de Valenciennes notamment, tels que la création d'un Pôle mère-enfant en Thiérache franco-belge. Des collaborations ont d'ailleurs été mises en place dans le cadre de la suspension de l'acte d'accouchement à Chimay.
3. L'ensemble du CHU Charleroi-Chimay persévéra dans sa volonté de fournir des soins de pointe à la population, en misant sur un personnel qualifié et humain, ainsi que sur les nouvelles technologies comme en atteste, par exemple, sa récente désignation comme coordinateur du projet européen (TEF) sur l'intégration de l'intelligence artificielle et de la robotique dans le secteur de la santé.
4. Neuf projets infrastructurels ont été proposés au plan à la construction 2024-2028 pour un montant total de 382.667.134, 77 euros HTVA :
 - ▶ La construction d'un nouveau CHU A. Vésale à l'emplacement du Rayon de Soleil dont la déconstruction est imminente
 - ▶ La construction d'un nouvel Hôpital Vincent Van Gogh sur le site du Bel Abri à Farciennes
 - ▶ Au Centre de Santé des Fagnes : la rénovation de l'ancienne aile, l'ajout d'un étage à la nouvelle aile, l'agrandissement du quartier opératoire, le remplacement des préfabriqués de l'autodialyse et la construction d'un nouveau service des urgences
 - ▶ Hôpital Civil Marie Curie : extension des urgences pédiatriques et création d'une deuxième salle d'angiographie
 - ▶ Hôpital Léonard de Vinci : nouvelle chaufferie indépendante.
 - ▶ La finalisation d'une cuisine nutrition santé pour la confection de 25.000 repas sains quotidiens à destination des collectivités, sans oublier l'aspect recherche et développement.



► Trauma Center reconduit pour 3 ans

En 2019, le CHU de Charleroi obtenait la certification de Trauma Center Suprarégional par l'organisme allemand Cert-IQ qui certifie la qualité de la prise en charge des patients polytraumatisés. Après un nouvel audit qui a mis en évidence le respect strict de l'ensemble des critères tout au long de la filière de soins, cette reconnaissance a pu être reconduite pour une période de trois ans. Cert-IQ a notamment souligné la rapidité avec laquelle notre intercommunale a pu mettre en place un hélicoptère (inauguré en 2022) et tous les protocoles qui en découlent en si peu de temps.

► Les jeunes des AMO taclent les préjugés

Quelque 65 jeunes des AMO d'HUmani ont participé au projet « Tacle aux préjugés » visant à lutter contre les discriminations (racisme, homophobie, sexisme, rejet du handicap, exclusion selon le niveau social) dans le sport. Tout au long de l'année, ils ont pu rencontrer des responsables de l'Union belge de football, du KKA Gent, du Standard de Liège et du Sporting de Charleroi. Ils ont également partagé des moments avec Heleen Jacques, ex-Red Flames, et avec le père d'Axel Witsel, président de l'asbl Stop Racism in Sport. Ces débats ont pu mener à la mise en place d'une campagne de prévention présentée au Quai 10 et officiellement lancée sur le terrain du RCSC.





► Simulation CACTUS : notre CHU est le premier centre agréé HAS hors France

Le Centre d'Acquisition de Compétences et de Training par Utilisation de la Simulation (CACTUS) est un lieu de formations équipé de mannequins de haute technologie qui permet aux équipes médico-soignantes d'acquérir de nouvelles techniques et d'accroître leurs connaissances. En 2016, il était déjà le premier centre européen de simulation en soins de santé à s'installer au cœur même du bloc opératoire, à l'Hôpital Civil Marie Curie. Depuis 2023, il est aussi le premier à recevoir la certification de la Haute Autorité de Santé française en dehors des frontières de l'Hexagone. Une nouvelle salle Cactus sera bientôt disponible à l'Hôpital André Vésale.

► Mise en service du premier robot de stimulation magnétique transcrânienne de Wallonie

Le service de Neurologie du CHU de Charleroi-Chimay a fait l'acquisition du premier robot collaboratif au monde conçu spécifiquement pour la stimulation magnétique transcrânienne (TMS). Il s'agit du premier hôpital wallon à s'équiper d'une telle machine dont une septantaine d'exemplaires sont en fonction dans le monde. La TMS est une technique thérapeutique non invasive permettant d'éviter une prise de médication, voire une intervention chirurgicale conséquente. Elle s'effectue par la stimulation de zones précises du cerveau grâce à l'application sur la tête d'un champ magnétique transitoire qui va induire des courants électriques au niveau du cortex cérébral. Les pathologies ciblées sont les mouvements anormaux (ex : Parkinson), les problèmes cérébelleux, la douleur (migraine, etc.), les troubles de l'humeur, les acouphènes, les AVC, les traumatismes médullaires ou encore les pertes de mémoire.





► Des poneys en visite aux soins palliatifs

L'unité de soins palliatifs (LV11) de l'Hôpital Léonard de Vinci concrétise petit à petit ses projets de zoothérapie. Après les visites de chiens de la SPA de Charleroi, ce sont deux poneys de l'Écurie des Hauts Droits de Gerpinnes qui se sont rendus au chevet des patients. Ces derniers ont pu rencontrer les deux équidés dans le patio où les lits et chaises roulantes ont été déplacés. Cette initiative permet à la fois d'apporter du réconfort aux malades, mais également de susciter ou renforcer les échanges avec leurs proches.

► Nouvelles saveurs dans les assiettes des patients

Depuis 2 ans, le Département Restauration oeuvrait à la révolution complète de l'offre alimentaire à destination de nos bénéficiaires et du personnel. Un travail colossal a été fourni afin de revoir l'ensemble des processus et sélectionner de nouveaux aliments, de nouvelles épices, en fonction de critères gustatifs, visuels et nutritionnels. Dans un premier temps, les « longs séjours », à savoir les résidents des MRS, le secteur Enfance et les repas à domicile, ont bénéficié d'un double choix de menu au quotidien. Début novembre 2023, l'offre a pu être revue en milieu hospitalier, en collaboration étroite avec le service de Diététique. Désormais, les repas servis en chambre font place à plus de productions « maison » et s'inspirent davantage des cuisines du monde. Dahl de lentilles, poulet tika-massala, risotto et autres mets délicieux doivent néanmoins respecter les normes de l'IDSSI qui classifie les textures des aliments en fonction du patient. Des comités de dégustation sont donc organisés quotidiennement pour s'assurer que les propositions restent savoureuses et équilibrées lorsqu'elles doivent être revisitées en fonction de leur consistance. Voilà qui augure de délicieuses choses pour la future cuisine nutrition-santé d'HUmani.



► HUmani mise sur les IA et la robotique pour mieux soigner ses patients

Le CHU Charleroi-Chimay a été choisi pour coordonner un consortium wallon participant au projet européen Testing and Experimentation Facilities for Health & Robotics (TEF-Health). Celui-ci a pour objet la mise en place d'un réseau paneuropéen dédié à l'expérimentation et la validation de solutions innovantes en IA et en robotique dédiées au secteur de la Santé. Levier majeur pour les entreprises spécialisées en IA et MedTech, TEF-Health leur offrira un accès facilité à des données médicales, ainsi qu'à une expertise clinique, juridique et technologique de premier plan pour valider leurs solutions technologiques, afin d'en accélérer et augmenter l'adoption sur le marché. Le projet regroupe une cinquantaine d'institutions de 7 pays (nœuds). Chaque nœud du TEF-Health propose des installations de test en conditions réelles mais également des laboratoires d'expérimentation et de certification aux fournisseurs de solutions IA. Le CHU Charleroi-Chimay fournit l'infrastructure de stockage et l'accès aux données des patients des soins intensifs, l'infrastructure de recherche ainsi que l'accès physique aux patients et aux conditions réelles de fonctionnement.



► Léonard de Vinci fête ses 20 ans d'existence

L'Hôpital Léonard de Vinci a célébré ses 20 ans d'existence, en 2023. Pour l'occasion, une journée portes ouvertes a été organisée en décembre. Le personnel y a déployé une quarantaine d'activités et un jeu de piste afin de mettre en valeur les spécialités des différentes disciplines qui oeuvrent sur le site. Parcours de simulation de handicap, manipulation à l'aide de palans, séances de snoezelen, visite des unités, partage d'expériences avec les équipes multidisciplinaires : professionnels, patients et curieux ont pu constater toute l'importance que revêt ce site hospitalier unique dans la région.



QUI
SOMMES-
NOUS ?



1

PRÉSENTATION DU SECTEUR HOSPITALIER

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis le 21 septembre 2023, le secteur hospitalier d'HUmani (CHU Charleroi-Chimay) comprend l'Hôpital Civil Marie Curie et l'Hôpital André Vésale, qui offrent tous les deux la gamme complète des activités habituelles des services aigus, un hôpital de réadaptation (Hôpital Léonard de Vinci), un hôpital rural (Centre de Santé des Fagnes), une clinique ambulatoire (Clinique Léon Neuens) et une concentration des activités psychiatriques sur le site de l'Hôpital Vincent Van Gogh à Marchienne-au-Pont.

Les deux hôpitaux généraux abritent en complémentarité des services médicaux et chirurgicaux spécialisés. L'Hôpital Civil Marie Curie est quant à lui certifié «Trauma Center» et spécialisé dans la prise en charge des patients polytraumatisés.

Le CHU Charleroi-Chimay, c'est :



1.506 lits agréés dont 100 lits universitaires



Un chiffre d'affaires de **529** millions d'euros



Plus de **104.000** urgences



Des activités de recherche et d'enseignement



Plus de **4.800** membres du personnel et près de **800** médecins et prestataires indépendants



Plus de **50.000** admissions grande porte et **83.000** admissions incluant les forfaits de jour



Des services de stages pour les étudiants des universités et des hautes écoles



1^{er} partenaire wallon du réseau hospitalier de l'Université Libre de Bruxelles.



Hôpital Civil Marie Curie

6 HÔPITAUX



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**



Hôpital André Vésale
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Léonard de Vinci
♥ **Montigny-le-Tilleul**



Hôpital Vincent Van Gogh
♥ **Marchienne-au-Pont**



Clinique Léon Neuens
♥ **Châtelet**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**

1 CENTRE DE MÉDECINE SPORTIVE



Clinique du Sport
♥ **Monceau-sur-Sambre**

DE NOMBREUSES POLYCLINIQUES



Mambourg, Couvin, Fontaine-l'Evêque,
Philippeville et sur chacun des sites
hospitaliers

DES CENTRES D'AUTODIALYSE



Polyclinique du Mambourg
♥ **Charleroi**



Centre de Santé des Fagnes
♥ **Chimay**



Hôpital Civil Marie Curie
♥ **Lodelinsart**

1 CENTRE DE PRISE EN CHARGE DES VIOLENCES SEXUELLES



Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles
♥ **Lodelinsart**

REPARTITION DES LITS AGRÉÉS PAR SITE ET PAR INDICE

Répartition 2023 des lits agréés par site et par indice :

	A	A1	K	k	C	D	C+D	I	E	G	M	Mic	N	Aigus	S1	S2	S3	S4	S5	S6	Sp	Total
Marie Curie					109	161	103	32	27	24	38	8	15	517							0	517
Vincent Van Gogh	191	30	15	5										241						80	80	321
CHU Charleroi (agrément 718)	191	30	15	5	109	161	103	32	27	24	38		15	758						80	80	838
Vésale					71	102	56	9	15	78				331					20		20	351
L. de Vinci															45	25	95	8			173	173
CHU Vésale (agrément 325)					71	102	56	9	15	78				331	45	25	95	8	20		193	524
Centre de Santé des Fagnes (agrément 249)					30	30	24	6	15	24	15			144							0	144
Total	191	30	15	5	210	293	183	47	57	126	53	0	15	1.233	45	25	95	8	20	80	273	1.506

dont :

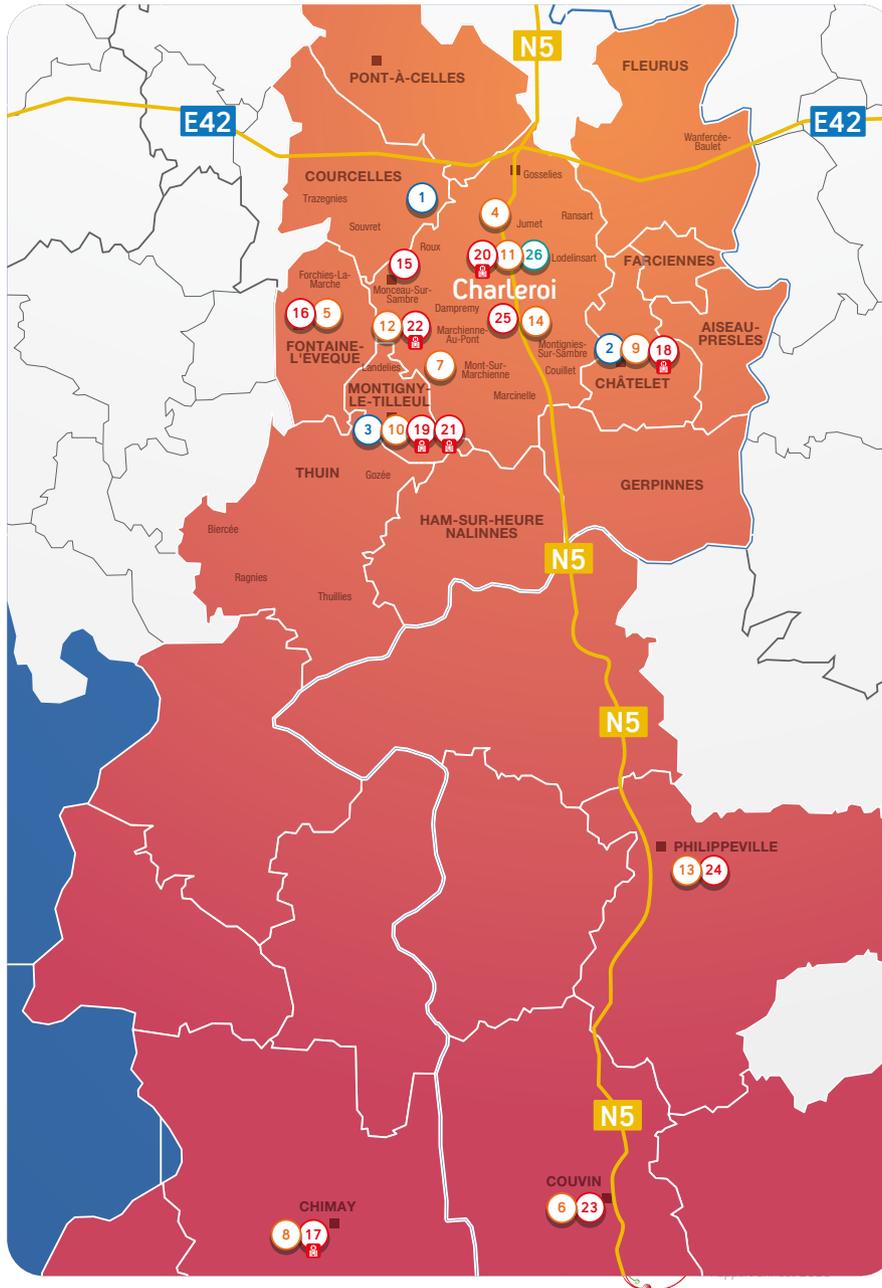
30 lits A gelés dans le cadre du projet 107 sur le site de Vincent Van Gogh

2 lits A gelés depuis le 17 octobre 2022 dans le cadre du projet HIC sur le site de Vincent Van Gogh

15 lits E suspendus sur le site de Vésale du 18/02/2020 au 18/02/2024



NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



Voir la légende de la carte en page 24

Maisons de repos et de soins

- 1 Résidence Heureux Séjour
- 2 Résidence Pierre Paulus
- 3 Résidence Quiétude

Centres de prélèvement

- 4 Centre de Borfilet
- 5 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 6 Centre de prélèvement de la polyclinique de Couvin
- 7 Centre de prélèvement de Mont-sur-Marchienne
- 8 Centre de prélèvement du Centre de Santé des Fagnes
- 9 Clinique Léon Neuens
- 10 Hôpital André Vésale
- 11 Hôpital Civil Marie Curie
- 12 Polyclinique de Marchienne
- 13 Polyclinique de Philippeville
- 14 Polyclinique du Mambourg

Sites hospitaliers et polycliniques

- 15 Clinique du Sport de Charleroi
- 16 Centre de médecine spécialisée de Fontaine-l'Évêque
- 17 Centre de Santé des Fagnes
- 18 Clinique Léon Neuens
- 19 Hôpital André Vésale
- 20 Hôpital Civil Marie Curie
- 21 Hôpital Léonard de Vinci
- 22 Hôpital Vincent Van Gogh
- 23 Polyclinique de Couvin
- 24 Polyclinique de Philippeville
- 25 Polyclinique du Mambourg

Centre de Prise en charge des violences sexuelles

- 26 Centre de Prise en charge des Violences Sexuelles

2

PRÉSENTATION DU SECTEUR NON HOSPITALIER



QUI SOMMES-NOUS ?

Secteur Aide à la Jeunesse

Le secteur de l'Aide à la Jeunesse comprend 11 services agréés et subventionnés par l'Administration générale de l'aide à la jeunesse de la FWB et un service subventionné par l'ONE.

HUmani est un opérateur majeur du secteur de l'Aide à la Jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle déploie son activité sur seize communes de la division judiciaire de Charleroi. HUmani est la seule intercommunale agréée dans le secteur de l'Aide à la Jeunesse.

Sept types d'activités touchant à l'enfance et à la jeunesse sont répartis sur quatorze services ou sections distincts.

Les activités du secteur Aide à la Jeunesse sont de plusieurs types :

1. Services résidentiels

Deux services résidentiels généraux (SRG) :
SRG La Cité de l'Enfance d'une capacité de 60 prises en charge (PEC) composé de trois sections :



Les Ecureuils :

21 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans



Le Château Ligny :

24 PEC pour un public mixte de 6 à 14 ans



Le Mas :

15 PEC pour un public mixte de 14 à 18 ans



SRG Les Moussaillons :

18 PEC pour un public mixte de 0 à 6 ans

Problématiques concernées :

- 1° Les enfants en difficulté ainsi que les personnes qui éprouvent des difficultés dans l'exécution de leurs obligations parentales.
- 2° Tout enfant dont la santé ou la sécurité est en danger ou dont les conditions d'éducation sont compromises par son comportement, celui de sa famille ou de ses familles (difficultés socio-économiques ne permettant plus

de subvenir aux besoins de l'enfant, négligences plus ou moins graves, maltraitements...).

Deux services résidentiels d'urgence (S.R.U.) :



un SRU à Marcinelle qui est agréé pour 9 places d'accueil de jeunes entre 6 et 18 ans



un SRU à Jumet, à la Madeleine, qui est agréé pour 8 places d'accueil d'enfants de 0 à 6 ans

Ce sont les seuls SRU sur la division judiciaire de Charleroi. Nos deux SRU accueillent des enfants et des jeunes sur base d'une décision du tribunal lorsque l'intégrité physique ou psychique de l'enfant est exposée directement et actuellement à un péril grave, souvent lors de situations aiguës ou de crise du milieu familial. L'accueil est prévu pour une durée de 20 jours renouvelable une fois.

2. L'accompagnement des jeunes et des familles sur mandat administratif ou judiciaire

HUmani dispose aussi d'un Service d'accompagnement (SA - Le Rebond) qui réalise des accompagnements sociaux des familles en ambulatoire, sans héberger les enfants. Il s'agit de tenter de résoudre les problèmes qui pourraient conduire, s'ils s'amplifiaient, à une situation plus grave et de rupture (placement). Ce service bénéficie d'un agrément pour la prise en charge de 29 mandats, un mandat peut concerner plusieurs enfants s'ils ont la même résidence et sont issus d'une même fratrie, sans pouvoir concerner plus de 3 enfants.

3. Trois services AMO pour Actions en Milieu Ouvert ou services de prévention

- "Tu dis Jeunes" : Thuin, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul, Anderlues et Erquennes,
- "Visa Jeunes" : Fleurus, Farcennes, Aiseau-Présles et Châtelet,
- "Pavillon J" : Courcelles, Pont-à-Celles, Fontaine-l'Évêque, Gosselies et Roux.

Ce sont des services de prévention implantés dans des quartiers rencontrant des difficultés diverses qui sont sollicités directement par les jeunes ou leurs familles sans mandat d'une autorité telle que juge, conseiller de l'aide à la jeunesse ou directeur de la protection de la jeunesse.

On entend par prévention un ensemble d'actions, de

type individuel et de type collectif, menées au bénéfice des jeunes vulnérables, de leur famille et de leurs familiers, qui favorise l'émancipation, l'autonomisation, la socialisation, la reconnaissance, la valorisation, la responsabilisation, la participation et l'acquisition ou la reprise de confiance en soi des jeunes, de leur famille et de leurs familiers en vue de réduire les risques de difficultés et les violences, visibles ou non, exercées à l'égard du jeune ou par le jeune. Les actions de prévention s'inscrivent dans un territoire où elles sont articulées aux autres actions sociales existantes (publiques ou privées). Ceux-ci développent des actions collectives de prévention sociale (sportives, culturelles...) avec les jeunes favorisant le développement d'habiletés sociales et citoyennes qui s'inscrivent aussi souvent dans l'adaptation et l'amélioration de l'environnement social et physique de ces jeunes.

Ces services peuvent porter la parole des jeunes et favoriser le dialogue entre eux et les autorités locales, encourageant leur inclusion sociale et citoyenne.

Travaillant avec des jeunes jusque 22 ans, ils participent à leur insertion sociale et professionnelle.

4. La Maison de l'Adolescent (La Mado)

La "Mado", expérience innovante en Fédération Wallonie-Bruxelles, agréée depuis décembre 2015, fédère en un seul lieu les compétences d'une vingtaine d'institutions différentes (information des jeunes, aide à la jeunesse, santé, santé mentale, sexualité, aide juridique, école, insertion professionnelle, prévention du suicide, etc.) permettant d'apporter une réponse globale et efficace à l'adolescent et sa famille. En poussant une seule porte, ils peuvent trouver réponse à l'ensemble de leurs difficultés, dans une ambiance chaleureuse, avec ou sans rendez-vous, seuls ou accompagnés. Ce service est gratuit.

La Maison de l'Adolescent, c'est aussi un centre de ressources pour les professionnels en contact avec les adolescents : enseignants, soignants, éducateurs, intervenants sociaux divers, avocats, etc.

5. L'Auberge du Maréchal Ney

Les services d'accueil spécialisé de la petite enfance ont

pour mission d'offrir une prise en charge temporaire (max. un an sauf dérogation) aux enfants de 0 à 6 ans accomplis en vue de favoriser leur réinsertion dans le milieu de vie.

Les enfants peuvent être confiés à l'Auberge du Maréchal Ney, soit directement à la demande des parents. Cependant nous accueillons essentiellement des enfants placés par le conseiller de l'aide à la jeunesse (SAJ) ou le directeur de la protection de la jeunesse (SPJ).

La demande est motivée, dans la plupart des cas, par une impossibilité momentanée pour les parents d'assumer leur rôle éducatif et l'absence de relais dans l'environnement social proche.

Les principales causes sont : la précarité, l'hospitalisation d'un parent vivant seul avec son enfant, une crise au sein de la famille, un problème de dépression, des difficultés financières, des difficultés de logement, une difficulté grave d'intégration sociale.

Elle a une capacité subventionnée de 40 places.

6. Le Service de Parrainage

Le Service d'Accompagnement du Parrainage « Parrain & Moi » est un service non mandaté à visée préventive. Il a pour but de sélectionner des familles de parrainage et d'accompagner ces familles tout au long de celui-ci.

Plus spécifiquement, le parrainage est un projet bénévole qui consiste à consacrer du temps à un enfant de manière ponctuelle et régulière. Ce projet s'adresse à toutes personnes (seule, en couple, avec ou sans enfant(s)) âgées d'au moins 25 ans. Le rythme des contacts entre la famille de parrainage et l'enfant est établi selon les disponibilités et les besoins de chacun. Les contacts maximums sont de deux weekends par mois et la moitié des vacances scolaires.

Le parrainage d'enfants est la construction d'une relation affective privilégiée entre un parrain et un filleul. Il prend la forme de moments partagés.

Il repose sur des valeurs d'échange, de réciprocité, d'enrichissement mutuel et sur la confiance.

Il est fondé sur un engagement volontaire. Il se met en place dans l'intérêt de l'enfant (dont l'avis est sollicité) à la demande des parents ou autres titulaires de l'autorité parentale.

▷ Secteur ONE

Il poursuit la réalisation de projets innovants qui contribuent à la levée des freins à l'emploi et à la formation par des services de proximité.

Le secteur ONE compte 2317 enfants accueillis quotidiennement, 235 travailleurs (114,70 ETP), 1916 professionnels de l'accueil qui suivent nos formations ONE et est réparti en différents secteurs d'activité :

1. L'accueil extrascolaire :

Accueil d'enfants de 2,5 à 12 ans avant et après l'école qui propose des activités adaptées visant le bien-être et le développement de l'enfant dans 49 établissements scolaires des villes et communes du grand Charleroi et périphérie, tous réseaux confondus.

2. Les Centres de Vacances

Milieus d'accueil non résidentiels à destination d'enfants de 2.5 à 12 ans durant les vacances scolaires. Ils permettent aux enfants au travers des projets thématiques, de s'amuser et de s'épanouir par la pratique des jeux, du sport, de l'art et/ou des activités de plein air.

3. Le service Formations et Ressources :

Forme et outille les professionnels de l'accueil de l'enfant avec la spécificité d'être opérateur de formation.

- En 2023, 292 jours de formation dispensées et 1916 travailleurs formés.
- Opérateur de formation continue, agréé et reconnu par l'ONE, pour les professionnels de l'accueil des enfants de 0 à 3 ans et de 2,5 à 12 ans.
- Forme tant en interne au sein d'HUmani (Crèches, Accueil extrascolaire et Centres de vacances, SRG, SRU et SASPE) qu'en externe (au sein des autres lieux d'accueil).

PERSPECTIVES :

- Extension de notre offre de services à d'autres services internes d'HUmani.
- Augmentation du nombre de journées de formation par formateur via une réorganisation du service.

▷ Les crèches

Les milieux d'accueil de la Petite Enfance se composent de 7 crèches réparties de façon stratégique sur Charleroi, Châtelet, Marchienne-au-Pont, Montigny-Le Tilleul et Lodelinsart.

Nos milieux d'accueil de la Petite Enfance comptent maintenant 454 places d'accueil et 155 travailleurs.

La capacité des Bambis est augmentée de 7 places grâce au Plan Cigogne (de 105 à 112 places).

Pédagogie commune :

- Le respect du rythme et des besoins de chaque enfant
- Un accueil personnalisé de l'enfant et de sa famille
- Le libre mouvement permettant à l'enfant de se mouvoir selon sa propre capacité motrice
- Amener l'enfant à être autonome, lui permettre de faire des choix et de prendre des initiatives selon ses besoins
- Le respect de l'autre au sein de la collectivité

Spécificités des crèches :

- Accueil flexible entre 5h et 23h
- Accueil le samedi
- Accueil d'urgence
- Accueil d'enfants ayant des besoins spécifiques
- Accueil en verticalité pour les enfants 0-3 ans
- Accueil en horizontalité : section de bébés, moyens et de grands

Les parents peuvent visualiser via le site d'HUmani les projets d'accueil de chaque crèche.

Les responsables de crèches, les infirmières, les assistantes sociales ainsi que la coordination pédagogique renforcent la qualité de l'accueil au sein du secteur.

Ces fonctions d'encadrement permettent une présence quotidienne au sein des crèches, tant pour l'accompagnement des équipes, que pour le suivi de la santé et de l'alimentation des enfants.



NOS CRÈCHES



Les Bambis
📍 Montigny-le-Tilleul



Les Câlinous
📍 Charleroi



Le Temps qui Passe
📍 Charleroi



Les Marmouzets
📍 Châtelet



Les Carabouyas
📍 Marchienne-au-Pont



L'Île aux Merveilles
📍 Lodelinsart



Les Petits Aventuriers
📍 Châtelet

▶ Les maisons de repos et de soins

Notre secteur compte trois établissements : la Résidence Heureux Séjour, la Résidence Quiétude et la Résidence Pierre Paulus. Outre les hébergements de long séjour pour les personnes âgées des plus autonomes aux plus dépendantes, nos résidences offrent des alternatives au placement définitif et proposent un encadrement de soins adapté, une qualité et un confort de vie à nos aînés.



📍 La Résidence Quiétude

Situé sur le site de Montigny-le-Tilleul, ce bâtiment dispose de 124 chambres individuelles, d'une capacité de 20 à 35m², avec salle de bain privative.



📍 La Résidence Pierre Paulus

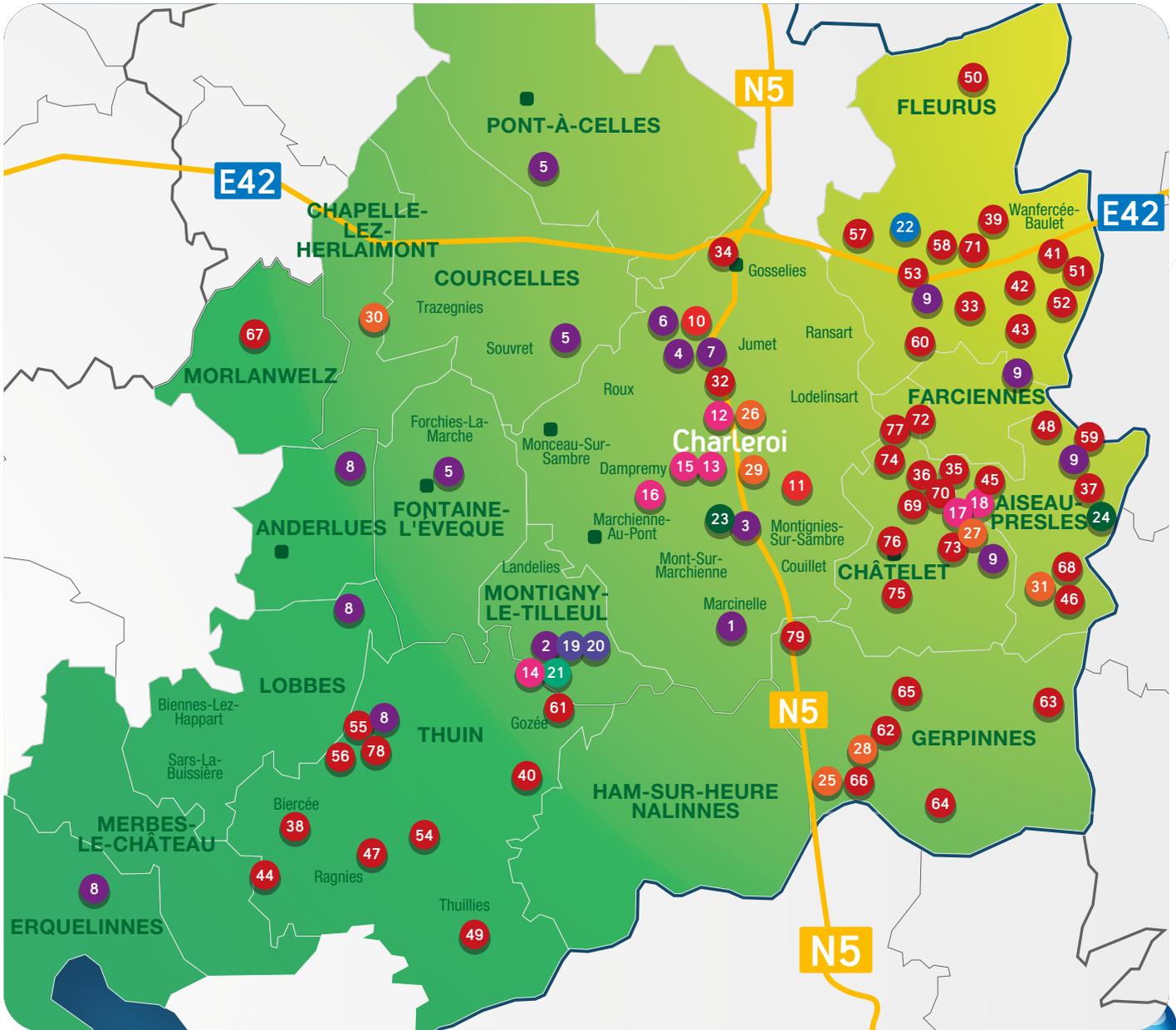
Située dans l'ancien hôpital de Châtelet, la résidence compte 122 lits répartis sur 5 niveaux.



📍 La Résidence Heureux Séjour

Situé à Courcelles, ce bâtiment dispose de 93 chambres individuelles avec sanitaires et douche ainsi que 3 studios.

NOS DIFFÉRENTES IMPLANTATIONS



QUI SOMMES-NOUS ?

Voir la légende de la carte en page 32



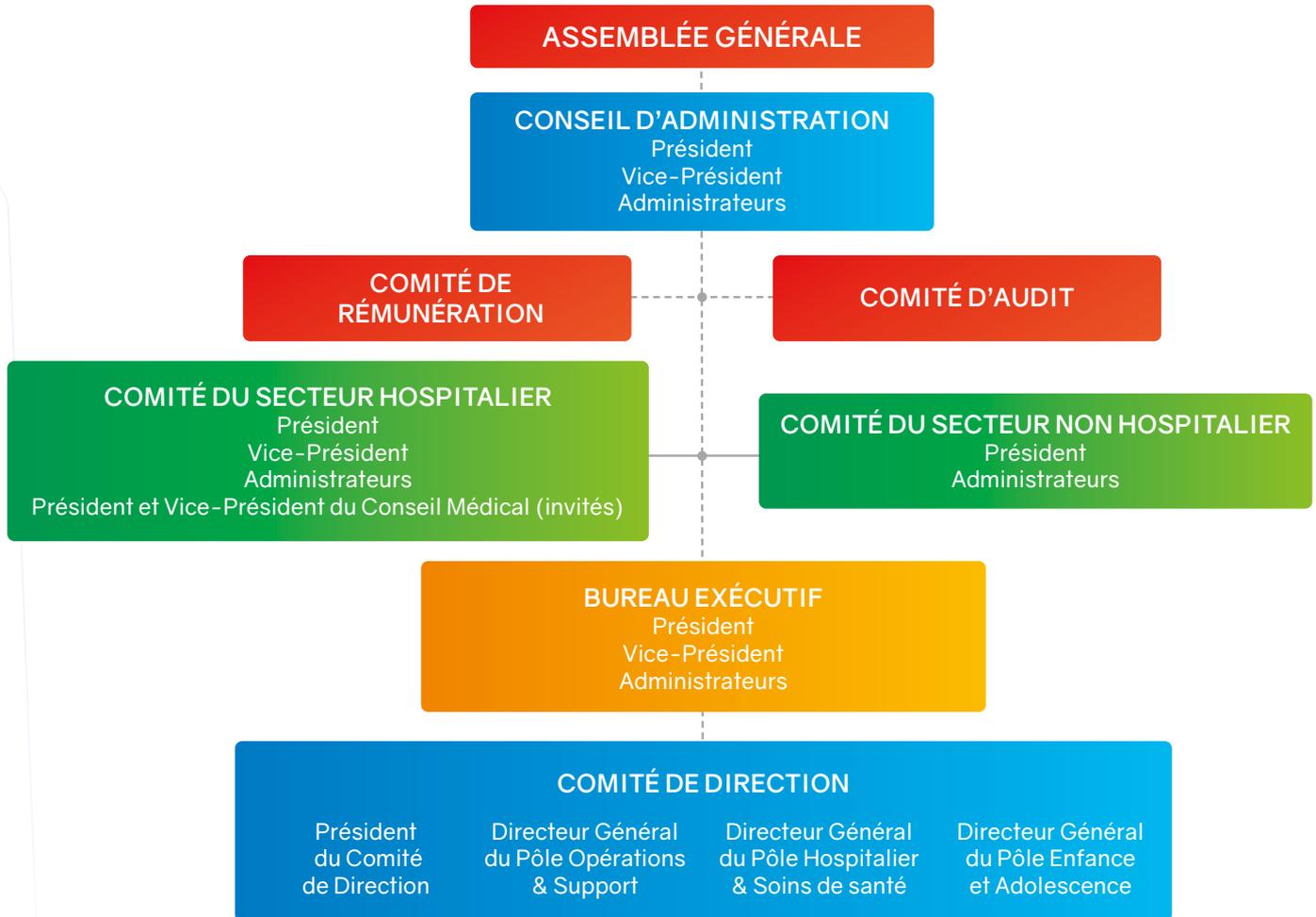
- 1 Château Ligny
- 2 Les écureuils
- 3 MADO
- 4 Mas
- 5 Pavillon J
- 6 S.R.G. Moussaillons
- 7 S.A. Le Rebond
- 8 Tu dis Jeunes
- 9 Visa Jeunes
- 10 S.R.U. Madeleine
- 11 S.R.U. Cité
- 12 L'Île aux Merveilles
- 13 Le Temps qui Passe
- 14 Les Bambis
- 15 Les Câlinous
- 16 Les Carabouyas
- 17 Les Marmouzets
- 18 Les Petits Aventuriers
- 19 Formations et Ressources
- 20 SAEMD
- 21 Parrainage
- 22 Auberge Maréchal Ney
- 23 RNCEB
- 24 Salle Le Relais
- 25 Bertransart
- 26 Bon Air
- 27 Casa Locale
- 28 Flaches
- 29 Garenne
- 30 Les Aristo t'Chats
- 31 Temps de la récré
- 32 Athénée Royal de Jumet
- 33 Athénée Royal Jourdan
- 34 Athénée Royal Les Marlaire
- 35 Athénée Royal Pierre Paulus
- 36 Athénée Royal René Magritte
- 37 Ecole Communale d'Aiseau-Centre
- 38 Ecole Communale de Biercée
- 39 Ecole Communale de Fleurus Centre
- 40 Ecole Communale de Gozée Tilleul
- 41 Ecole Communale de la Drève
- 42 Ecole Communale de Lambusart maternelle
- 43 Ecole Communale de Lambusart primaire
- 44 Ecole Communale de Leers-et-Fosteau
- 45 Ecole Communale de Pont-De-Loup
- 46 Ecole Communale de Presles
- 47 Ecole Communale de Ragnies
- 48 Ecole Communale de Roselies
- 49 Ecole Communale de Thuillies
- 50 Ecole Communale de Wagnelée
- 51 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Centre
- 52 Ecole Communale de Wanfercée-Baulet Pastur
- 53 Ecole Communale de Wangenies
- 54 Ecole Communale des Bienheureux (Biesme-Sous-Thuin)
- 55 Ecole Communale des Carrières (Waibes)
- 56 Ecole Communale des Quatre Vents (Maladrie)
- 57 Ecole Communale d'Heppignies
- 58 Ecole Communale d'Orchies
- 59 Ecole Communale du Futur Simple
- 60 Ecole Communale du Vieux-Campinaire
- 61 Ecole Communale en couleurs (Gozée-là-Haut)
- 62 Ecole Communale Henri Deglume (Flaches)
- 63 Ecole Communale Les Cariotis (Gougnyes)
- 64 Ecole Communale Les Cariotis (Hymière)
- 65 Ecole Communale Octave Pirmez (Lausprelle)
- 66 Ecole fondamentale autonome de la Communauté Française de Bertransart
- 67 Ecole fondamentale provinciale d'Application
- 68 Ecole Libre de Saint-Joseph
- 69 Ecole Libre Sainte-Marie
- 70 Ecole Libre Sainte-Thérèse
- 71 Ecole Libre Saint-Laurent
- 72 Groupe scolaire communal « Destrée »
- 73 Groupe scolaire communal « Grand Chêne »
- 74 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay Implantation « Hayettes »
- 75 Groupe scolaire communal Hayettes-Solvay implantation « Solvay » (Bouffiuoux)
- 76 Groupe scolaire communal implantation « Boubier »
- 77 Groupe scolaire communal Implantation « Sart-Allet »
- 78 Institut du Sacré-Coeur
- 79 Institut Notre-Dame de Loverval

3

ORGANIGRAMMES



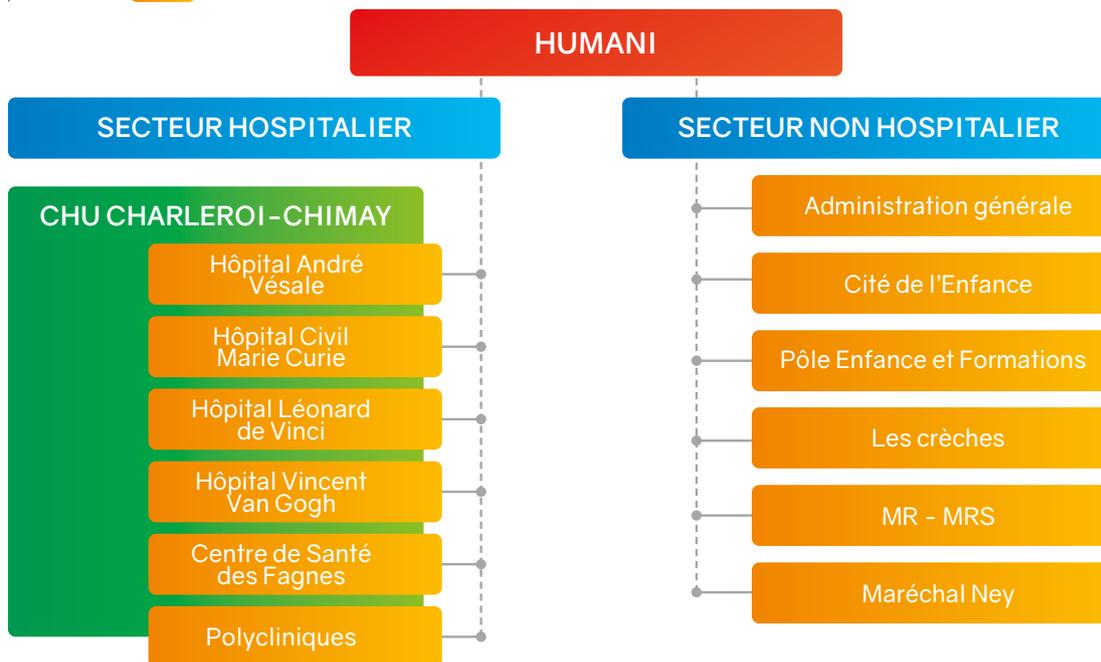
ORGANIGRAMME GÉNÉRAL D'HUMANI
ORGANES DE GESTION



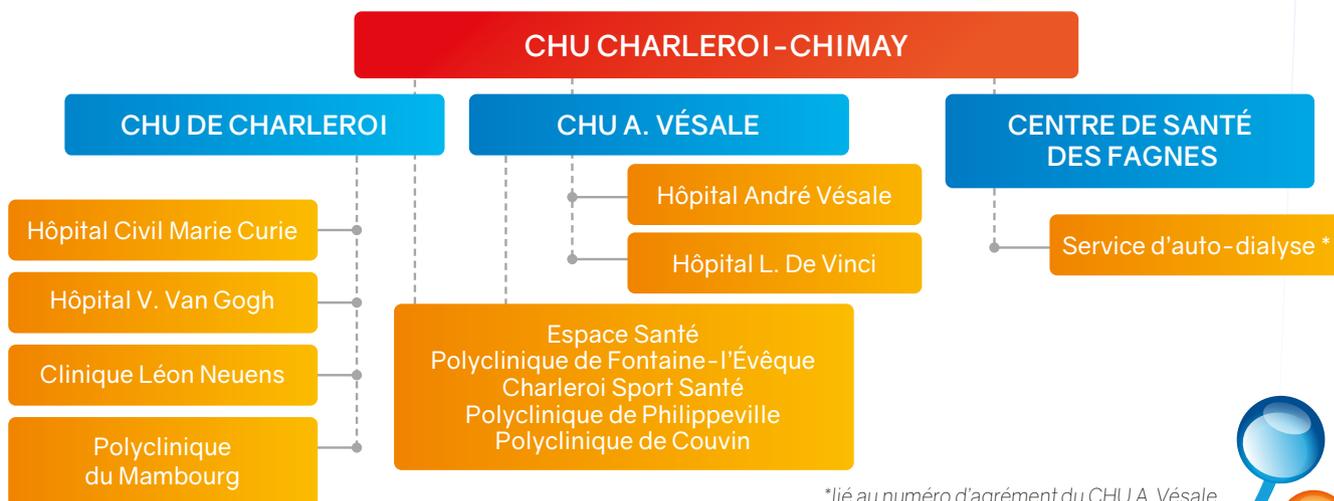
Le Président du Comité de Direction, titulaire de la fonction dirigeante, est invité permanent aux organes de gestion de l'intercommunale, conformément au CDLD (Code de la Démocratie locale de Décentralisation).

SECTEURS ET DIVISIONS D'HUMANI

Les comptes d'Humani sont présentés globalement  par secteur  et, en matière de résultats, par division d'exploitation .



CHU CHARLEROI-CHIMAY



*lié au numéro d'agrément du CHU A. Vésale

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL
D'HUMANI (AU 31.12.2023)

■ ORGANES

■ COMITÉ DE DIRECTION



4

INFORMATIONS LÉGALES ET STATUTAIRES



LES STATUTS

HUmani est une association de communes régie par le CDLD. C'est une personne morale de droit public n'ayant pas de caractère commercial qui a adopté la forme de la société coopérative (n° d'entreprise 0216.377.108).

Son siège social est établi au Boulevard Zoé Drion n°1, à 6000 Charleroi. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, ou en participation avec des tiers, la création et l'exploitation de tous établissements ou service à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, des personnes âgées ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations prénatales, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfants, services de médecine préventive, services d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médicosportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical, ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

La société aura également pour objet le développement d'activités extra-hospitalières telles que l'organisation de formations, la réalisation d'éditions dans le domaine médical, d'études d'analyses statistiques, la qualité, la gestion hospitalière, ...

Elle peut apporter directement ou indirectement toute aide scientifique, technique, administrative ou comptable et toute aide en prêt de matériel, toute aide humaine dans tous les domaines de l'activité médicale et paramédicale, aucun d'eux n'étant excepté.

Le capital social est illimité. La part fixe du capital est d'un million deux cents nonante-trois mille huit cents septante-six euros. Les actionnaires de l'intercommunale se répartissent de la manière suivante :

Actionnaires	Actions souscrites	Actions libérées	Valeur €
Aiseau-Presles	28.770	28.770	71.318,97
Charleroi	759.181	759.181	1.881.960,54
Châtelet	125.834	125.834	311.934,34
Chimay	16.980	16.980	42.110,4
Courcelles	99.696	99.696	247.139,93
Couvin	17.374	17.374	43.087,52
Farciennes	43.486	43.486	107.798,98
Fleurus	46.807	46.807	116.031,52
Fontaine-l'Evêque	57.319	57.319	142.090,09
Froidchapelle	3.680	3.680	9.126,4
Gerpennes	25.825	25.825	64.018,50
Ham-sur-Heure	8.487	8.487	21.038,72
Momignies	10.285	10.285	25.506,8
Montigny-le-Tilleul	22.223	22.223	55.089,38
Pont-à-Celles	18.900	18.900	46.851,88
CPAS Courcelles	1	1	2,48
CPAS de Charleroi	1	1	2,48
CPAS de Chimay	946	946	2.346,08
CPAS de Momignies	580	580	1.438,4
Province du Hainaut	7.500	7.500	18.592,01
ULB	1	1	2,48
Totaux	1.293.876	1.293.876	3.207.487,9

HUmani a trois catégories d'actions sociales :

Article 15

15.1. Il est créé trois catégories d'actions :

- ▶ les actions « A » qui sont attribuées aux communes ;
- ▶ les actions « B » qui sont attribuées aux autres personnes morales de droit public ;
- ▶ les actions « C » qui sont attribuées aux personnes morales de droit privé et personnes physiques.

15.2. Des actions de catégorie « D » pourront être créées par décision du Conseil d'Administration.

Elles seront réservées aux Institutions financières ; ces actions seront privilégiées et donneront droit à l'attribution d'un dividende prioritaire dont le montant sera déterminé par le Conseil d'Administration.

15.3. Parmi les actions « A », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « A1 » qui sont toutes les actions attribuées aux communes à l'exception des actions « A2 » telles que définies ci-dessous ;
- ▶ les actions A2 sont les actions attribuées aux communes actionnaires de l'AIHSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

15.4. Parmi les actions « B », il est créé deux « sous-catégories » :

- ▶ les actions « B1 » qui sont toutes les actions attribuées aux personnes morales de droit public autres que les communes à l'exception des actions « B2 » telles que définies ci-dessous ;
- ▶ les actions B2 sont les actions attribuées aux personnes morales de droit public, autres que les communes, actionnaires de l'AIHSHSN lors de la fusion par absorption du 21/09/2023.

Toutes les actions donnent droit au vote en Assemblée Générale (une voix par action).

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale représente l'universalité des propriétaires d'actions sociales et ses décisions les engagent tous. Les actionnaires ont à l'Assemblée Générale une voix par part. Chaque actionnaire a droit à cinq délégués – sauf l'ULB qui n'a droit qu'à un délégué. En 2023, HUmani a tenu ses assemblées générales : les 15 juin, 21 septembre et 21 décembre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En vertu des statuts, HUmani est administrée par un Conseil d'Administration de 20 membres nommés par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'intercommunale. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Assemblée Générale par la loi et les statuts est de sa compétence. Le Conseil peut déléguer une partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes.

En 2023, le Conseil d'Administration a tenu 12 réunions.

CA - 09/01/2023			Jetons	CA - 06/02/2023			Jetons
	Présents	Excusés/absents			Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont		X	non
Preumont	X		oui	Preumont		X	non
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Bonnet		X	non	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X			Demaret VP	X		
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui		X	non	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Hufkens	X		oui	Hufkens	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal		X	non
Mouffaki		X	non	Mouffaki		X	non
Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		oui
Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui
Tzanetatos		X	non	Tzanetatos	X		oui

CA - 06/03/2023			Jetons	CA - 03/04/2023			Jetons
	Présents	Excusés/absents			Présents	Excusés/absents	
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Bonnet		X	non	Bonnet	X		oui
Demaret VP		X		Demaret VP	X		
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Hufkens	X		oui	Hufkens	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal	X		oui
Mouffaki	X		oui	Mouffaki	X		oui
Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		oui
Mavroudakis		X	non	Mavroudakis	X		oui
Tzanetatos		X	non	Tzanetatos		X	non

CA - 12/05/2023				CA - 05/06/2023				CA - 04/09/2023				CA - 06/11/2023			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X			Vanderlick		X		Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert		X	non	Boeckeaert	X		oui
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui	Daspremont	X			Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui	Preumont		X	non	D'Hollander	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui	Raptis	X		oui	Preumont	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Barbet	X		oui	Raptis	X		oui
Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui	Barbet	X		oui
Demaret VP		X		Demaret VP	X			Demaret VP	X			Bonnet	X		oui
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui	Demaret VP	X		
Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui	Danvoye		X	non
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Fotia	X		oui	Decuir	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui	Glogowski	X		oui
				Glogowski	X		oui	Glogowski	X		oui	Hougardy		X	non
Hufkens	X		oui	Hufkens	X		oui	Hufkens	X		oui	Massart	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui	Massart	X		oui	Mouffaki		X	non
Marchal		X	non	Marchal		X	non	Marchal		X	non	Perot	X		oui
Mouffaki		X	non	Mouffaki	X		oui	Mouffaki		X	non	Plasman	X		oui
Tuttolomondo		X	non	Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		oui
Mavroudakis		X	non	Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui	Siciliano	X		oui
Tzanetatos		X	non	Tzanetatos	X		oui	Tzanetatos		X	non	Tzanetatos	X départ à 19h21		non

Désignation N. Glogowski en remplacement de H. Dehon

CA ouvert au public - 15/06/2023				CAE - 15/06/2023			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Boeckeaert	X		oui	Boeckeaert	X (départ à 19h16)		non
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet	X		oui
Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui
Demaret VP		X		Demaret VP		X	
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Fekrioui	X		oui	Fekrioui	X		oui
Fotia	X		oui	Fotia	X		oui
Gaparata	X		oui	Gaparata	X		oui
Glogowski	X		oui	Glogowski	X		oui
Hufkens	X		oui	Hufkens	X		oui
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Marchal		X	non	Marchal		X	non
Mouffaki	X		oui	Mouffaki	X		oui
Tuttolomondo	X		oui	Tuttolomondo	X		oui
Mavroudakis	X		oui	Mavroudakis	X		oui
Tzanetatos	X		oui	Tzanetatos	X (départ à +- 19h)		non

Suite à l'AG du 21.09.23 démission de M. Marchal, M. Fekrioui, Th. Gaparata, D. Fotia, N. Mavroudakis, E. Hufkens, A-M. Boeckeaert

CA - 02/10/2023				CA - 04/12/2023			
	Présents	Excusés/absents	Jetons		Présents	Excusés/absents	Jetons
Vanderlick	X			Vanderlick	X		
Daspremont	X		oui	Daspremont	X		oui
Demacq		X	non	Demacq	X		oui
D'Hollander	X		oui	D'Hollander	X		oui
Preumont	X		oui	Preumont	X		oui
Raptis	X		oui	Raptis	X		oui
Barbet	X		oui	Barbet		X	non
Bonnet	X		oui	Bonnet	X		oui
Demaret VP	X			Demaret VP	X		
Danvoye	X		oui	Danvoye	X		oui
Decuir	X		oui	Decuir		X	non
Glogowski	X		oui	Glogowski	X		oui
Hougardy		X	non	Hougardy		X	non
Massart	X		oui	Massart	X		oui
Mouffaki		X	non	Mouffaki		X	non
Perot	X		oui	Perot	X		oui
Plasman	X		oui	Plasman	X		oui
Tuttolomondo		X	non	Tuttolomondo	X		oui
Siciliano	X		oui	Siciliano	X		oui
Tzanetatos	X départ à 19h26		non	Tzanetatos	X		oui

LE COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération émet, après en avoir informé le Conseil d'Administration, des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du Comité d'audit. Il établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

Ce rapport est transmis au Conseil d'Administration et est annexé au rapport de gestion établi par les administrateurs.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 9 mai 2023 et était composé comme suit :

Comité de rémunération		
Président	BOECKAERT Anne-Marie	
Administrateurs	MASSART Daniel	
	FEKRIOUI Mohamed	
	MARCHAL Marcellin	
	DEMARET Lucie	
Invité permanent	DORIGATTI Michel	
CR 09/05/2023		
	Présents	Excusés/absents
Boeckeaert A-M	X	
Massart D	X	
Fekrioui M	X	
Marchal M		X
Demaret L		X

Suite à la fusion, le Comité de rémunération au 31 décembre 2023 est composé comme suit :

Comité de rémunération	
Président	PLASMAN Laurence
Administrateurs	MOUTTAKI Nadia
	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	BONNET Laurent
	PEROT Marie-José
Invité permanent	DORIGATTI Michel

AUTRES INSTANCES

LE COLLÈGE DES CONTRÔLEURS AUX COMPTES

L'Assemblée Générale du 23 décembre 2021 a procédé à la désignation du bureau de révisorat S.C.R.L. RSM INTERAUDIT sis Chaussée de Waterloo, 1151 à 1180 Bruxelles pour les années comptables 2022-2023 et 2024.

LE BUREAU EXÉCUTIF

Le Bureau exécutif est responsable de la préparation des dossiers présentés au Conseil d'Administration.

Le Bureau exécutif a pouvoir de décisions, dans les limites des prescriptions fixées par la législation et par le Conseil d'Administration.

Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.

Le Bureau exécutif a notamment les compétences suivantes :

- Pour la passation, l'exécution, l'attribution et le décompte de marchés publics :
 - de travaux, fournitures et services, à partir de 31.000 euros HTVA nécessaires au fonctionnement de l'Intercommunale et à l'exercice courant de ses missions. Cette délégation ne vise pas les marchés publics ayant un objet de stratégie institutionnelle.
 - de désignation d'avocats ;
 - de désignation de notaire ;
 - d'huissier de justice ;
 - de certains marchés financiers ;
 - de certains marchés de pharmacie ;
 - découlant du « in house » ;
 - donations de matériel / mobilier ;
 - ventes de matériel / mobilier.
- Pour l'établissement d'une liste des tarifs de prestations, de services et de la fixation du prix des hébergements au sein des maisons de repos de l'institution.
- Pour la conclusion des conventions sauf celles dont l'objet social touche à la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.
- Pour répondre à des appels d'offres, excepté s'il s'agit d'une matière qui concerne la stratégie institutionnelle et/ou la santé publique.

Le Bureau Exécutif au 31 décembre 2022 est composé comme suit :

Président	VANDERLICK Daniel
Vice-président	DEMARET Lucie
Administrateurs	PREUMONT Jean-Philippe
	DASPREMONT Françoise
	Dr RAPTIS Karalabos
Invité permanent	DORIGATTI Michel
Invités	MONACO Bruno
	Dr FLAMAND Frédéric
	MULAS Alberto

En fonction des matières spécifiques, le Bureau peut inviter les membres du Comité de Direction.

BE - 18/01/2023				BE - 01/02/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 15/02/2023				BE - 01/03/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 15/03/2023				BE - 29/03/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 12/04/2023				BE - 26/04/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 24/05/2023				BE - 07/06/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D		X		Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.		X	non	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 21/06/2023				BE - 23/08/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.		X	non	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

BE - 06/09/2023				BE - 20/09/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D		X		Vanderlick D	X		
Preumont J. PH.	X		oui	Preumont J. PH.	X		oui
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui

Suite à la fusion, démission de J. Ph. Preumont au 21.09.23.

Au 21 septembre 2023, suite à la fusion, le Bureau Exécutif est composé comme suit :

Président	VANDERLICK Daniel
Vice-président	DEMARET Lucie
Administrateurs	DASPREMONT Françoise
	DEQUIR Willy
	Dr RAPTIS Karalabos
Invité permanent	DORIGATTI Michel
Invités	BOXUS THIERRY
	Dr FLAMAND Frédéric
	MULAS Alberto

BE - 11/10/2023				BE - 18/10/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.		X	non
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui	Decuir W.	X		oui

BE - 15/11/2023				BE - 29/11/2023			
	Présents	Excusés	Jetons		Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X			Vanderlick D	X		
Demaret L.	X			Demaret L.	X		
Daspremont F.	X		oui	Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		oui	Raptis K.	X		oui
Decuir W.	X		oui	Decuir W.	X		oui

BE - 13/12/2023			
	Présents	Excusés	Jetons
Vanderlick D	X		
Demaret L.		X	
Daspremont F.	X		oui
Raptis K.	X		non
Decuir W.	X		oui

Mr K.R a atteint le max de jetons au 29/11/23.

LE COMITÉ DE DIRECTION



DORIGATTI Michel
Président du Comité de Direction



MONACO Bruno
Directeur Général du Pôle Opérations & Support (jusqu'au 31/10/2023)



BOXUS Thierry
Directeur Général du Pôle Opérations & Support (à partir du 01/11/2023)



Dr FLAMAND Frédéric
Directeur Général du Pôle Hospitalier & Soins de santé



MULAS Alberto
Directeur Général du Pôle Enfance et Adolescence

Le Conseil d'Administration a conféré la gestion journalière de l'Intercommunale au Président du Comité de Direction ou à tout membre dudit Comité par délégation.

LE COMITÉ D'AUDIT

Chaque intercommunale constitue un Comité d'Audit au sein de son Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration définit les missions du comité d'audit, lesquelles comprennent notamment les missions suivantes :

- 1° la communication au Conseil d'Administration d'informations sur les résultats du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés et l'explication sur la façon dont le contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés ont contribué à l'intégrité de l'information financière et sur le rôle que le Comité d'Audit a joué dans ce processus;
- 2° le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et la présentation de recommandations ou de propositions pour en garantir l'intégrité;
- 3° le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de l'intercommunale ou de l'organisme ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité;

Le Comité d'Audit s'est réuni en date du 11 mai 2023 et était composé comme suit :

Président	D'HOLLANDER Philippe
Membres	TUTTOLOMONDO Jean-Louis FOTIA Dominique FEKRIQUI Mohamed
Secrétaire	GAPARATA Théo

Comité d'audit 11/05/2023			
	Présents	Excusés	Jetons
D'HOLLANDER Philippe	X		oui
FOTIA Dominique	X		oui
FEKRIQUI Mohamed	X		oui
TUTTOLOMONDO J-L		X	non
GAPARATA Th	X		oui

Au 21 septembre 2023, suite à la fusion, le Comité d'Audit est composé comme suit :

Président	D'HOLLANDER Philippe
Membres	PREUMONT Jean-Philippe
	TUTTOLOMONDO Jean-Louis
	TZANETATOS Nicolas
	DANVOYE Denis

LES COMITÉS LÉGAUX

Les comités suivants existent également au sein du CHU Charleroi-Chimay, conformément à différentes législations : le comité d'hygiène hospitalière, la commission médico-pharmaceutique, la commission de matériel médical, le comité de transfusion hospitalière, le comité d'éthique, le comité permanent de concertation gestionnaire médecine hospitalier, le groupe de gestion de l'antibiothérapie.

LES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES

La loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les organisations syndicales des membres relevant de ces autorités institue un régime de relations collectives et précise les prérogatives des organisations syndicales.

Depuis le 15 janvier 2002, toute organisation syndicale qui siège dans les comités des services publics fédéraux, communautaires et régionaux est reconnue comme organisation syndicale représentative.

Dès lors, trois organisations syndicales sont représentées à HUmani.

En 2023, le Comité de Concertation s'est réuni à 8 reprises et le Comité de Négociation à 10 reprises.

CGSP	Rita MARULLO et Nawel CHEFFI
CSC secteur public	Muriel CLAIRFAYT, Bénédicte BRINE et Tiziana FILIPOZZI
SLFP	Generoso BUONO, Fabian BRONCKART et Estel OPPENBROUWER

BILANS D'ACTIVITÉS

1

BILAN DU SECTEUR HOSPITALIER



CHIFFRES-CLÉS DU CHU CHARLEROI-CHIMAY

SÉJOURS HOSPITALIERS

Évolution des admissions (y compris transferts aigus/sp) :

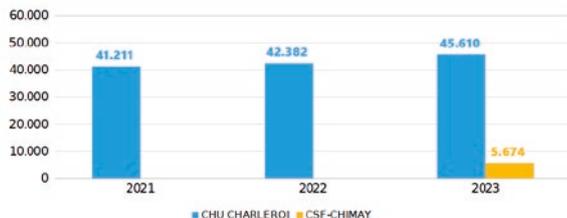
Le nombre total d'admissions augmente de + 7,62 % par rapport à 2022.

L'augmentation d'activité est particulièrement marquée pour la chirurgie de jour (+ 34,84 %).

Une augmentation du nombre de patients de la région de Chimay est observée dans les secteurs aigus, de chirurgie de jour et de maternité du CHU de Charleroi

Le nombre d'admissions 2023 du Centre de Santé des Fagnes s'élève à 5.674.

	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	Ecart 2023-2022 (%)
TOTAL	41.211	42.382	45.610	3.228	7,62 %
Aigus	24.748	25.450	25.930	480	1,89 %
Mère enfant	4.523	4.609	4.680	71	1,54 %
SP	1.622	1.546	1.663	117	7,57 %
Psychiatrie	3.708	3.550	3.592	42	1,18 %
Chirurgie de jour	6.610	7.227	9.745	2.518	34,84 %



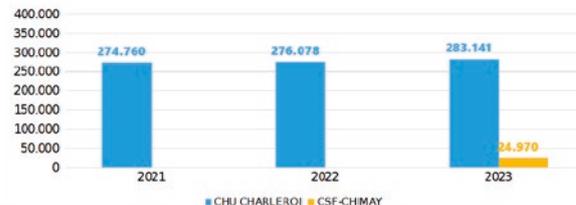
Évolution des journées produites :

Le nombre total de journées produites augmente de + 2,56 % par rapport à 2022.

Cette tendance est observée en chirurgie de jour et en lits SP. Cet indicateur est à mettre en parallèle avec les admissions qui sont en progression.

Au Centre de Santé des Fagnes, le nombre de journées 2023 s'élève à 24.970.

	2021	2022	2023	Ecart 2023-2022	Ecart 2023-2022 (%)
TOTAL	274.760	276.078	283.141	7.063	2,56 %
Aigus	138.905	144.526	144.492	-34	-0,02 %
Chirurgie de jour	6.608	7.229	9.746	2.517	34,82 %
Mère-Enfant	15.910	16.593	17.298	705	4,25 %
Psychiatrie	68.445	59.729	59.778	49	0,08 %
SP	44.892	48.001	51.827	3.826	7,97 %

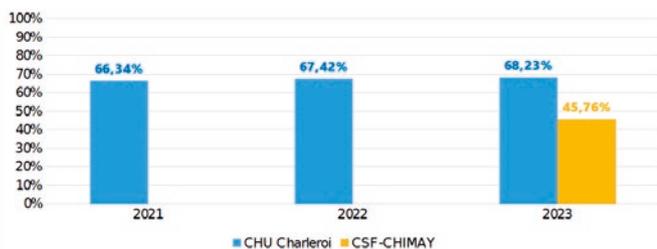


Évolution des taux d'occupation (lits agréés ouverts) :

Le taux d'occupation global des CHU Charleroi et Vésale augmente par rapport à l'année 2022. Le secteur SP présente la plus forte progression, soit + 5,44 %.

Quant au Centre de Santé des Fagnes, le taux global d'occupation s'élève à 45,76 % pour 2023.

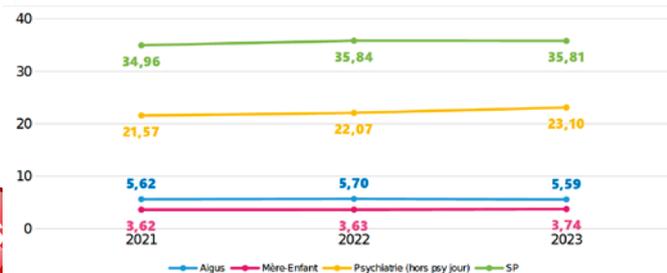
	2021	2022	2023	Ecart 2023 - 2022 %
CHU Charleroi	66,34%	67,42%	68,23%	0,82%
Aigus	64,61%	64,37%	63,64%	-0,72%
Mère-Enfant	49,53%	51,64%	53,85%	2,21%
Psychiatrie	73,73%	77,54%	77,95%	0,41%
SP	71,87%	75,94%	81,38%	5,44%
CSF-CHIMAY			45,76%	



Évolution des durées moyennes de séjour :

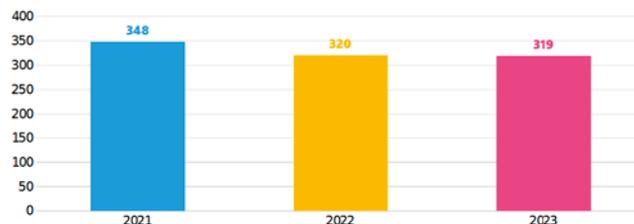
Par rapport à 2022, les durées moyennes de séjour des CHU Charleroi et CHU Vésale ont augmenté dans les secteurs mère-enfant et psychiatrie, mais diminuent pour les indices aigus et SP.

Les séjours aigus sont globalement plus courts au Centre de Santé des Fagnes, s'élevant à 5,77 jours tous indices confondus.



Évolution des mises en observation dans le secteur psychiatrique du CHU de Charleroi (en application de la législation relative à la protection des malades mentaux - Loi du 26 juin 1990) :

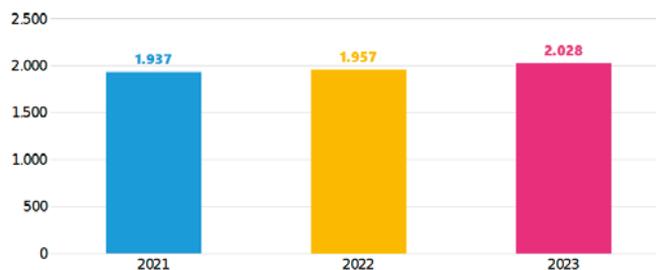
L'activité de prise en charge des mises en observation, qui constitue une mission de service public, diminue entre 2023 et 2022 (- 0,31%).



Évolution des accouchements :

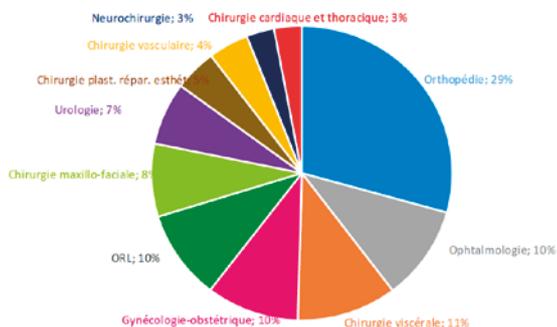
En 2023, l'activité obstétricale du CHU Charleroi tend à augmenter (+3,63%).

Rappelons également la fermeture de l'unité de maternité à Chimay en avril 2023 (39 accouchements).



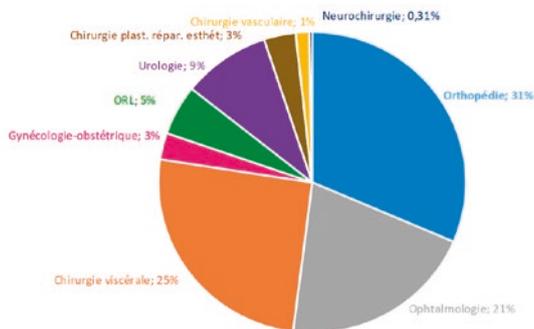
Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation classique :

En 2023, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation classique concerne l'orthopédie, l'ophtalmologie et la chirurgie viscérale.



Répartition des actes chirurgicaux en hospitalisation de jour :

En 2023, le top 3 de l'activité chirurgicale en hospitalisation de jour concerne l'orthopédie, l'ophtalmologie et la chirurgie viscérale.



Comparaison des lits justifiés et des lits agréés (hors lits Sp) :

Les hôpitaux étaient financés sur base de l'activité médicale 2019 pour les années 2021, 2022 et 2023.

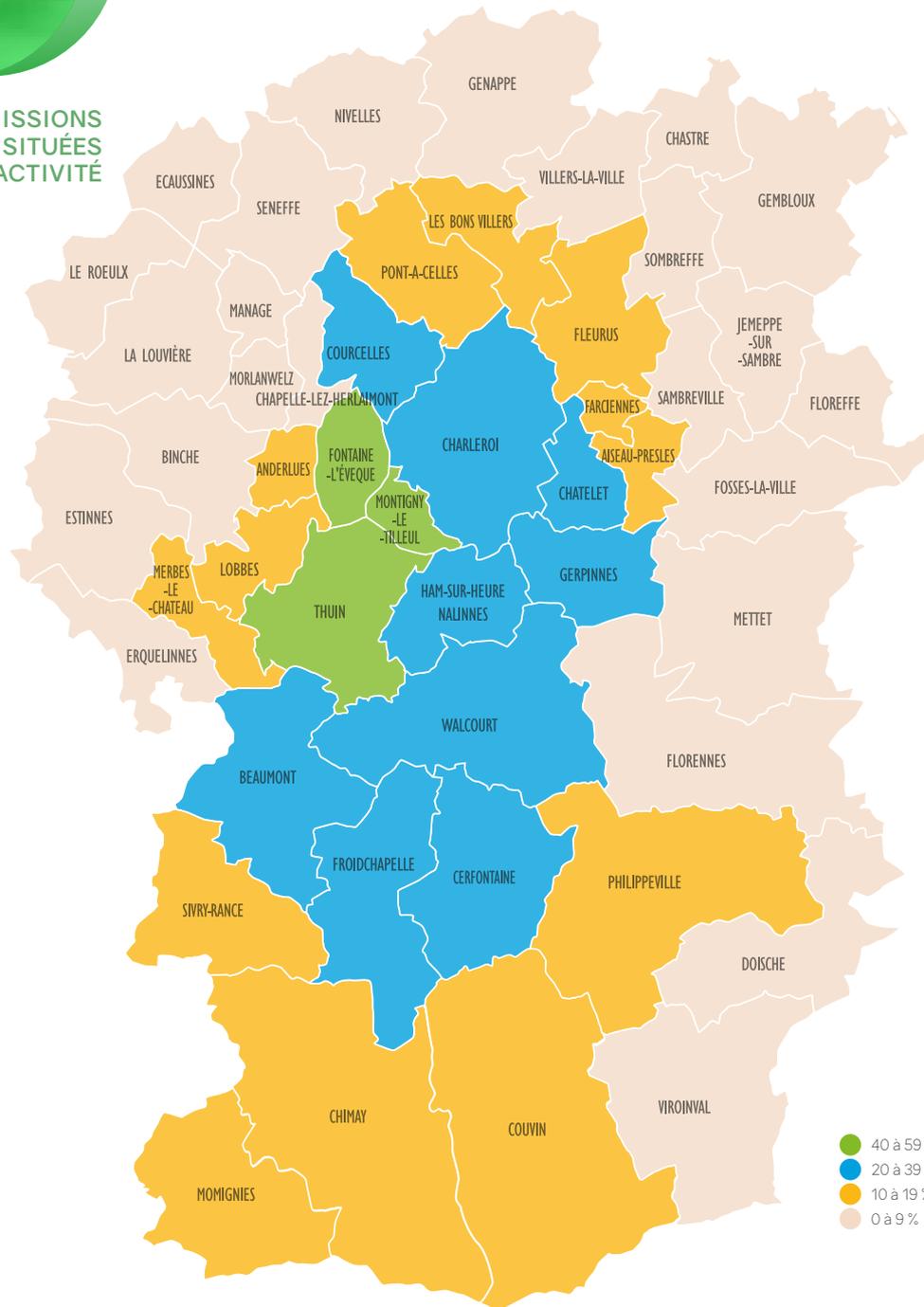
L'augmentation des lits agréés ouverts concerne principalement l'indice G.

Concernant le Centre de Santé des Fagnes, les lits justifiés et agréés s'élèvent à respectivement 118 lits et 144 lits.

Evolution de la comparaison du nombre de lits justifiés, agréés ouverts et agréés



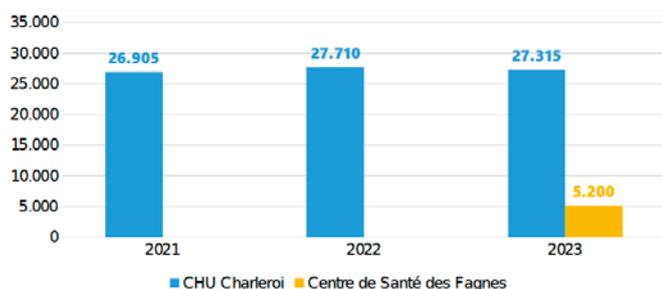
POURCENTAGE D'ADMISSIONS
DANS LES COMMUNES SITUÉES
DANS LA ZONE D'ATTRACTIVITÉ
DE NOS SITES :



ACTIVITÉS MÉDICALES AMBULATOIRES

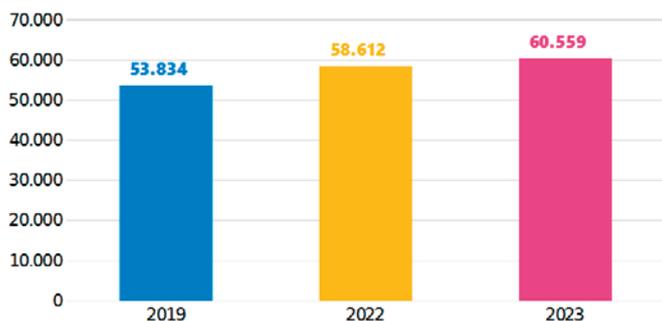
Évolution des forfaits (forfaits de groupe 1 à 7, douleur chronique, maxi et salle de plâtre) :

Les forfaits d'hospitalisation de jour médicale ont diminué de 1,43 % en 2023 par rapport à 2022 au CHU de Charleroi. Au Centre de Santé des Fagnes, ils s'élèvent à 5.200 forfaits.



Évolution des dialyses (hospitalières et extra-hospitalières) :

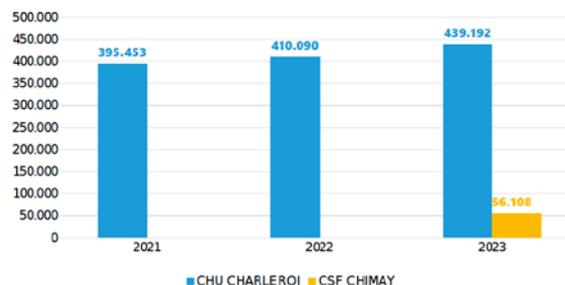
L'activité néphrologique augmente de 3,32 % en 2023 au CHU de Charleroi.



Évolution du nombre de consultations :

Le secteur ambulatoire présente un nombre de consultations en augmentation sur tous les sites du CHU de Charleroi (+ 7,10 %).

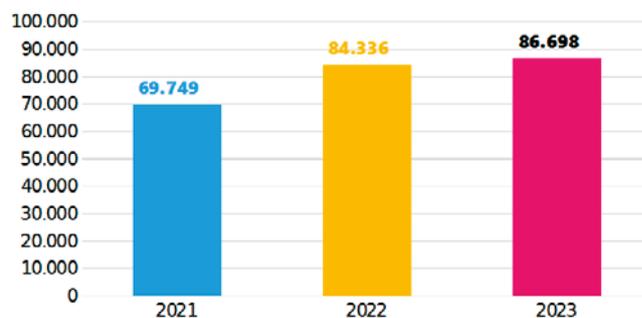
Au Centre de Santé des Fagnes, il s'élève à 56.108 consultations.



Évolution du nombre de passages aux urgences :

Le nombre de passages aux urgences (patients internes et externes) des CHU Charleroi et Vésale augmente de + 2,80 % par rapport à l'année 2022.

Quant au Centre de Santé des Fagnes, il s'élève à 17.713 patients en 2023.



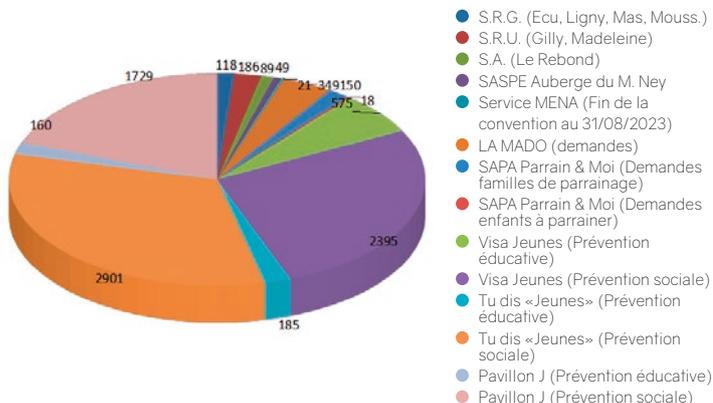
2

BILAN DU SECTEUR NON HOSPITALIER



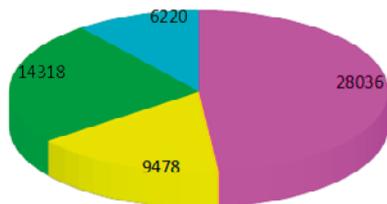
SECTEUR AIDE À LA JEUNESSE

Nombre de jeunes ou familles concernés en 2023 : 8.925



Nombre de prises en charge : 58.052 journées

- S.R.G. (Cité + Moussaillons)
- S.A. (Le Rebond)
- SASPE Auberge M. Ney
- S.R.U. (Cité + Madeleine)



Taux d'occupation globale : 95,81 %

Taux d'occupation par service :

- S.R.G. (Cité + Moussaillons) : 98,48 %
- S.A. (Le Rebond) : 89,54 %
- SASPE Auberge M. Ney : 98,07 %
- S.R.U. (Cité + Madeleine) : 100,24 %

SECTEUR ONE

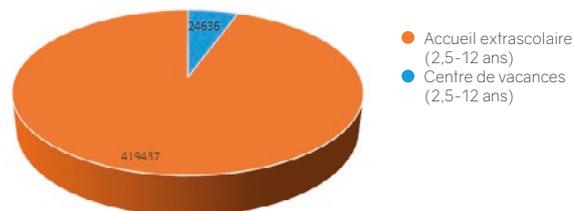
Il s'agit des présences subsidiées :

Accueil extrascolaire (2.5-12 ans) : 419.437

419.437 présences d'enfants annuelles (matin et /ou soir sur 181 jours scolaires = 2317 présences journalières dans 50 écoles, soit une moyenne de 49 enfants par jour et par école).

Centres de vacances (2.5-12 ans) : 24.636

24.636 présences journalières d'enfants accueillis dans nos centres de vacances pendant les 14 semaines de congés scolaires, en moyenne 1760 enfants chaque semaine, sur l'ensemble de nos milieux d'accueil.



Centre d'Accueil d'Urgence de Jumet

LES CRÈCHES

Taux d'occupation des crèches

	Accueil réel	Réel facturable	Accueil prévu	Absentéisme	taux occupation réelle	Places en crèche	Nombre de contrats	2023
Le Temps qui Passe	8.358	8.584	10.397	20%	71%	46	61	71%
Les Bambis	19.742	20.230	24.429	19%	70%	112	157	70%
Les Calinous	19.055	19.501	24.118	21%	65%	114	150	65%
Les Carabouyas	7.863	8.077	9.544	18%	59%	42	80	59%
Les Marmouzets	5.372	5.516	6.657	19%	75%	28	40	75%
Les Petits Aventuriers	1.897	2.037	2.265	16%	58%	14	20	58%
L'Île aux Merveilles	18.558	19.160	23.230	20%	74%	98	144	74%

Nombre de journées et d'absences prévues au sein des crèches en 2023

	Absences justifiées				Absences injustifiées				Journées							
									Journées complètes				Demi-journées			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
Le Temps qui Passe	4 532	2.786	2.617	1.813	248	399	313	226	4 225	5.289	4.672	6.394	1.202	1.872	1.704	1.964
Les Bambis	11.327	7.622	7.335	4.199	306	271	487	488	12.418	15.808	17.148	18.154	2.415	2.747	2.311	1588
Les Calinous	11.407	7.932	7.502	4.617	607	729	594	446	12.143	16.689	16.165	16.484	1.735	2.719	2.753	2571
Les Carabouyas	4.794	3.301	3.240	1.467	365	225	261	214	6.469	7.560	7.458	6.572	1.136	1.990	1.902	1291
Les Marmouzets	3.123	1.686	1.806	1.141	96	113	143	144	2.856	4.347	4.332	4.123	674	791	1.088	1.249
Les Petits Aventuriers	59	512	465	228	12	168	78	140	255	1.152	1.541	1.549	57	676	378	348
L'Île aux Merveilles	10.793	7.709	6.369	4.070	444	438	676	602	11.009	15.461	15.507	16.594	2.158	2.709	2.129	1.964

▶ LES MAISONS DE REPOS ET DE SOINS

Le département des aînés enregistre une hausse du taux d'occupation INAMI de 0,43% :

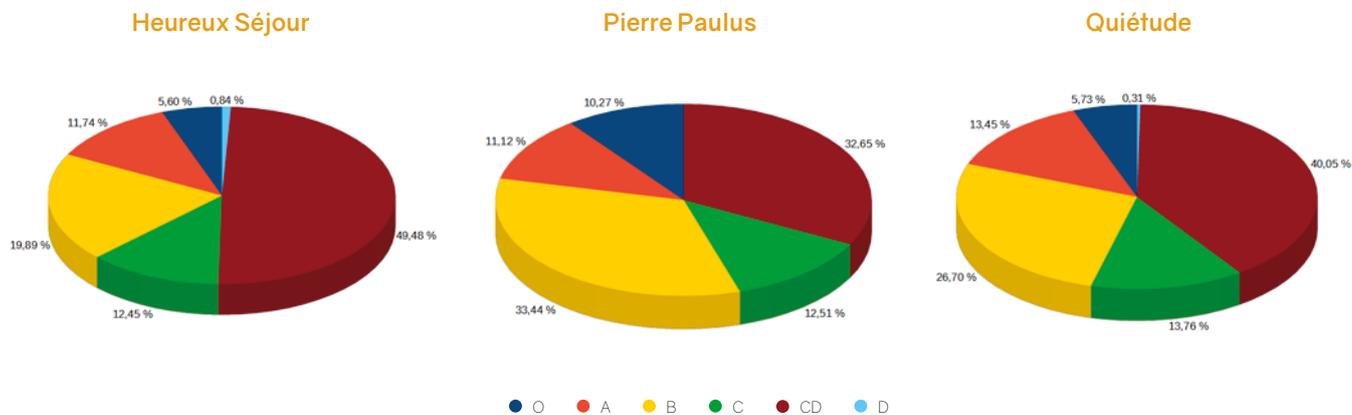
Le taux d'occupation de l'Heureux séjour et de Pierre Paulus augmente respectivement de 0,61% et 0,59%, quant à celui de Quiétude, il reste stable.

La fréquentation moyenne des lits de court-séjour est de 74,83%, soit une augmentation de 7,39% par rapport à 2022 : 7,68% d'augmentation pour Pierre Paulus, 16,23% pour l'Heureux Séjour. Quant à celui de Quiétude, il diminue de 1,73%.

CONCERNANT LES CHIFFRES

Taux d'occupation moyen par catégorie et par établissement

(Ces chiffres comprennent les courts séjours)



Les taux moyens d'occupation par catégorie de dépendance permettent d'apprécier le type de résidents hébergés dans les trois structures. Ces catégories sont attribuées selon les critères de « l'échelle de Katz ». Il y a une gradation dans le besoin de soins : le groupe « O » correspond aux pensionnaires les plus autonomes ; le groupe « A » représente les bénéficiaires dépendants pour se laver et/ou s'habiller ou désorientés dans le temps et dans l'espace ; le groupe « B » comprend les résidents dépendants pour se laver, s'habiller, les déplacements et/ou aller à la toilette ou désorientés dans le temps et dans l'espace ; dans la catégorie « C » sont repris les bénéficiaires dépendants pour se laver, s'habiller, les déplacements, aller à la toilette, pour incontinence et pour manger. Les résidents de la catégorie « D » ont été diagnostiqués déments par un médecin spécialiste en neurologie, gériatrie ou psychiatrie, tandis que le « CD » caractérise des personnes totalement dépendantes pour tous les actes de la vie journalière, que ce soit au niveau physique et/ou psychique, comme listés ci-contre. Les établissements d'HUmani restent compétitifs en matière de prise en charge des personnes âgées très dépendantes (catégorie CD).

A hand is shown writing in a notebook with a black pen. The background is a blurred office setting with a computer monitor. Overlaid on the image are various financial charts, including a candlestick chart and several line graphs in green, orange, and blue. The overall color palette is dominated by teal and blue tones.

3

ACTEUR
ÉCONOMIQUE

HUmani est un acteur économique important dans la région ainsi qu'en Belgique.

En 2023, elle a contribué pour 153.189.416,06 € d'échanges commerciaux.

Ce montant se ventile de la façon suivante :

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR RÉGION

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Tous les codes	76.477	100,00	153.189.416,06	100,00
Bruxelles Capitale	15.458	20,21	46.618.444,22	30,43
Flandre	34.754	45,44	57.323.574,87	37,42
Wallonie	20.598	26,93	41.304.492,68	26,96
Étranger	5.666	7,41	7.942.766,77	5,18

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS PAR PROVINCE

	Nb Factures	%age Nb factures	Montant	%age Montant facturé
Tous les codes	76.477	100,00	153.189.416,06	100,00
Anvers	6.416	8,39	9.366.835,29	6,11
Brabant Flamand	21.681	28,35	40.362.407,73	26,35
Brabant Wallon	4.177	5,46	12.099.268,84	7,90
Bruxelles Capitale	15.458	20,21	46.618.444,22	30,43
Flandre Occidentale	3.107	4,06	3.441.613,51	2,25
Flandre Orientale	3.550	4,64	4.152.718,34	2,71
Hainaut	8.701	11,38	15.368.875,29	10,03
Liège	5.562	7,27	9.935.323,91	6,49
Limbourg	714	0,93	2.195.707,01	1,43
Luxembourg	31	0,04	228.271,22	0,15
Namur	1.413	1,85	1.477.046,41	0,96
Etranger	5.666	7,41	7.942.766,77	5,18

VOLUME DE COMMANDES PASSÉES AUX FOURNISSEURS SITUÉS DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES ET QUOTE-PARTS SOCIALES

	%age Nb factures	%age Montant facturé	% part des associés
Communes associées	100,00	100,00	
AISEAU PRESLES	0,26	0,28	2,33
CHARLEROI	75,19	77,67	61,40
CHATELET	4,05	6,74	10,18
COURCELLES	2,38	3,24	8,06
FARCIENNES	0,79	0,10	3,52
FLEURUS	6,38	3,84	3,79
FONTAINE L'EVEQUE	1,10	0,32	4,64
GERPINNES	1,76	0,56	2,09
HAM - SUR - HEURE/NALINNES	1,43	1,10	0,69
MONTIGNY - LE - TILLEUL	5,48	1,31	1,80
PONT A CELLES	1,19	4,86	1,53

4

POLITIQUE FINANCIÈRE



FLUX FINANCIERS

Les flux financiers au sein d'HUmani sont les suivants :

- ▶ les crédits court terme,
- ▶ les crédits long terme,
- ▶ les placements de trésorerie.

LES CRÉDITS COURT TERME

Pour financer son exploitation et pour préfinancer ses investissements, HUmani et plus spécifiquement le CHU Charleroi-Chimay a recours à deux formes de crédit court terme: des lignes de crédit et des billets de trésorerie.

Cette diversification des crédits court terme a permis à HUmani :

- ▶ de ne pas augmenter l'encours de ses lignes de crédit court terme classiques auprès des banques.
- ▶ d'augmenter ses sources de financement.
- ▶ de réduire le coût de ses charges financières à court terme.
- ▶ de diversifier ses ressources de financement à court terme en se finançant directement dans le marché auprès d'investisseurs. Cette source de financement pourrait présenter l'inconvénient de ne pas trouver d'investisseurs sur le marché.

Les crédits actuellement disponibles sont de 82.500.000 €.

Ils étaient de 78.000.000 € au 31 décembre 2022 en raison du renouvellement tardif d'un billet de trésorerie début janvier 2023 au lieu du 31 décembre 2022 à hauteur de 4.500.000 €.

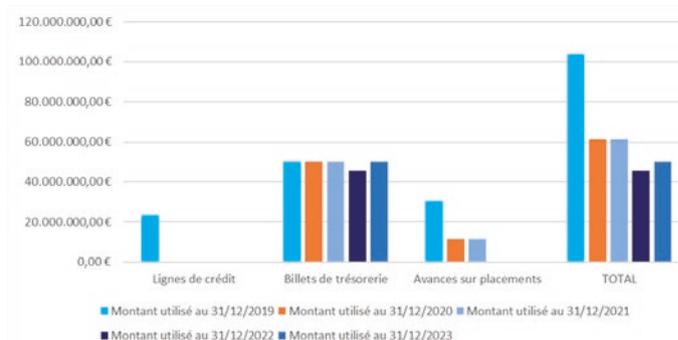
Seuls les billets de trésorerie à hauteur de 50.000.000 € constituent la source de financement court terme, les lignes de crédits disponibles pour 32.500.000 € ne sont pas utilisées.

En raison de l'évolution des taux euribor, le taux all in (marge comprise) évolue de moins de 1% en 2022 à plus de 3% en 2023.

Le tableau ci-dessous illustre les crédits court terme disponibles et leurs utilisations en 2022 et 2023 :

	Montants disponibles 2022	Montants utilisés au 31/12/2022	Montants disponibles au 31/01/2023	Montants utilisés au 31/12/2023
Lignes de crédit court terme	32.500.000 €	0 €	32.500.000 €	0 €
Ligne de crédit Belfius:	10.000.000 €	0 €	10.000.000 €	0 €
Ligne de crédit CBC:	13.500.000 €	0 €	13.500.000 €	0 €
Ligne de crédit ING:	9.000.000 €	0 €	9.000.000 €	0 €
Programme de billets de trésorerie:	45.500.000 €	45.500.000 €	50.000.000 €	50.000.000 €
Avance sur placements:	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL:	78.000.000 €	45.500.000 €	82.500.000 €	50.000.000 €

L'illustration graphique de l'utilisation des crédits court terme est la suivante :



LES CRÉDITS LONG TERME

La volonté d'HUmani est de financer ses investissements par des crédits long terme qui suivent la durée d'amortissement de ces investissements.

Le nouveau mode de financement des infrastructures hospitalières par l'AVIQ incitera HUmani à demander le financement de ses investissements dès l'approbation par l'AVIQ des projets.

Quand les infrastructures hospitalières étaient financées par le budget fédéral au travers du Budget des Moyens Financiers, les financements étaient sollicités l'année n+1.

Au 31/12/2023, l'encours des crédits long terme d'HUmani est de l'ordre de 193 millions d'euros (hors emprunts subsidiés par le CRAC, hors prêt Fédération

Wallonie Bruxelles et hors avance du Fédéral dans le cadre de la crise sanitaire Covid19).

La partie à long terme est de 169 millions d'euros et la partie à court terme échéant dans l'année (y compris la tranche 2023 remboursée en 2024) est de 23.7 millions d'euros.

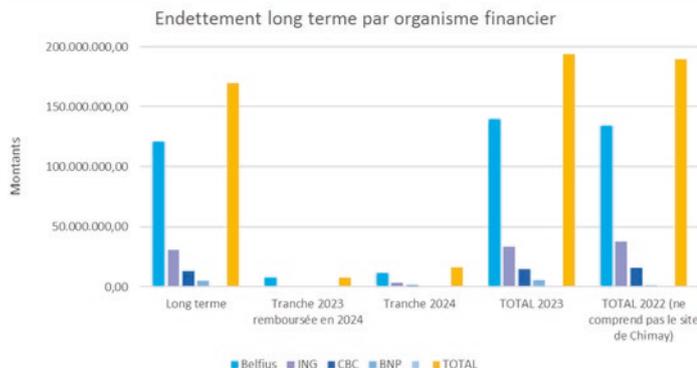
La répartition par banque est la suivante :

Humani	Long terme	Tranche 2023 remboursée en 2024	Tranche 2024	TOTAL 2023	TOTAL 2022 (ne comprend pas le site de Chimay)
Belfius	120.619.243,39	7.423.455,54	11.403.058,00	139.445.756,93	134.492.153,06
ING	30.531.944,04		3.349.066,94	33.881.010,98	37.862.369,20
CBC	13.246.816,85		1.288.497,33	14.535.314,18	15.924.855,32
BNP	5.282.269,72	0,00	255.693,99	5.537.963,71	1.119.495,69
TOTAL	169.680.274,00	7.423.455,54	16.296.316,26	193.400.045,80	189.398.873,27

Le faible écart entre l'exercice 2023 et 2022 provient exclusivement des remboursements des tranches en capital et de l'intégration dans ces montants des emprunts de l'Hôpital de Chimay.

Notons qu'aucune nouvelle mise à disposition d'emprunts n'a été réalisée au cours de l'année 2023.

De manière graphique :

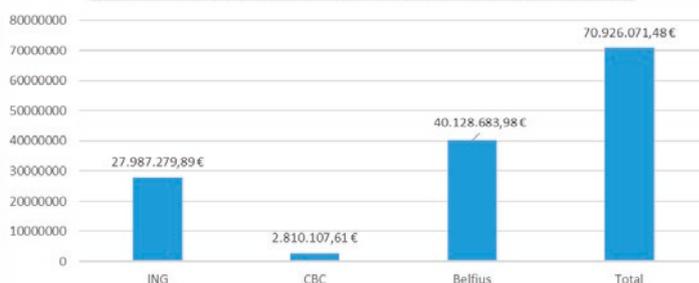


LES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Dans le respect du profil d'investisseur de l'institution, l'accent est mis sur la diversification de nos placements en terme de types d'actifs (certificats de dépôts, obligations, investissements immobiliers (sous forme de papier), comptes épargnes classiques), de débiteurs (répartition au sein des différentes banques, gestion discrétionnaire diversifiée, compagnie d'assurances) et de maturité.

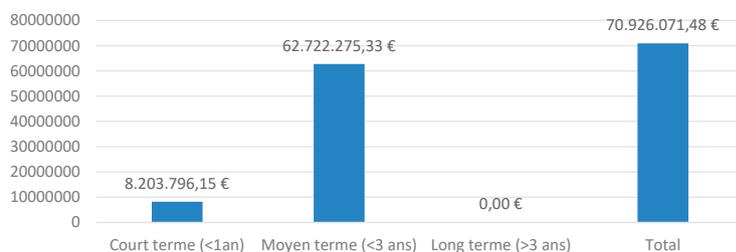
Au 31/12/2023, la répartition par organisme bancaire des encours de placements est :

En-cours placements par organisme bancaire au 31/12/2023



Au 31/12/2023, la répartition par durée se présente comme suit :

En-cours placements par durée au 31/12/2023



Malgré les taux bas, au vu de l'encours important et de l'attention particulière portée à l'optimisation (dans le respect du profil de risque de l'institution) du rendement, les produits financiers continuent de représenter un apport pour HUmani.

L'encours est constitué de 3 portefeuilles-titres, géré de

façon discrétionnaire et estimé à 27 mios d'€. (il était estimé à 25 mios d'€ en 2022) : La valeur des 3 portefeuilles est supérieure à leur valeur d'achat suite à l'évolution positive des taux d'intérêts.

La prudence recommande de ne pas vendre ou réaliser ces portefeuilles par ailleurs gagés.

L'encours est complété par nos placements à terme et certificats de dépôt aux échéances les plus longues (jusqu'à 2026).

Le court terme est quant à lui constitué des encours importants qu'HUmani préfère garder disponibles en raison notamment d'une hausse des coûts d'exploitation.

Les placements sont estimés ¹ à 70,9 millions d'euros au 31/12/2023.

L'augmentation des placements provient principalement d'une évaluation positive du cours des marchés des portefeuilles titres au 31 décembre 2023 et de l'intégration technique dans les portefeuilles des comptes d'investissements.

Il est à noter que la majorité de ces placements constitue une garantie auprès des banques en conséquence des demandes importantes de crédits long terme en 2015. Cette partie gagée diminue au rythme des remboursements en capital des crédits concernés.

A ces placements s'ajoutent les liquidités destinées à rembourser les tranches en capital ainsi que les intérêts des emprunts échus au 31 décembre 2023, à financer les dépenses liées à l'exploitation d'HUmani et à financer les projets de développement au sein d'HUmani :

La problématique des pensions des agents statutaires d'une part et le paiement de la cotisation de responsabilisation d'autre part, restent les deux problèmes majeurs qui influencent la trésorerie d'HUmani. En effet, face à cette problématique majeure, les parte-

naires bancaires revoient de manière drastique leur politique de financement des projets d'investissements au sein d'HUmani.

La recherche de financement alternatif sera probablement indispensable.



¹ Les plus-values et moins-values éventuelles ainsi que les comptes de dépôt ne sont pas pris en compte

5

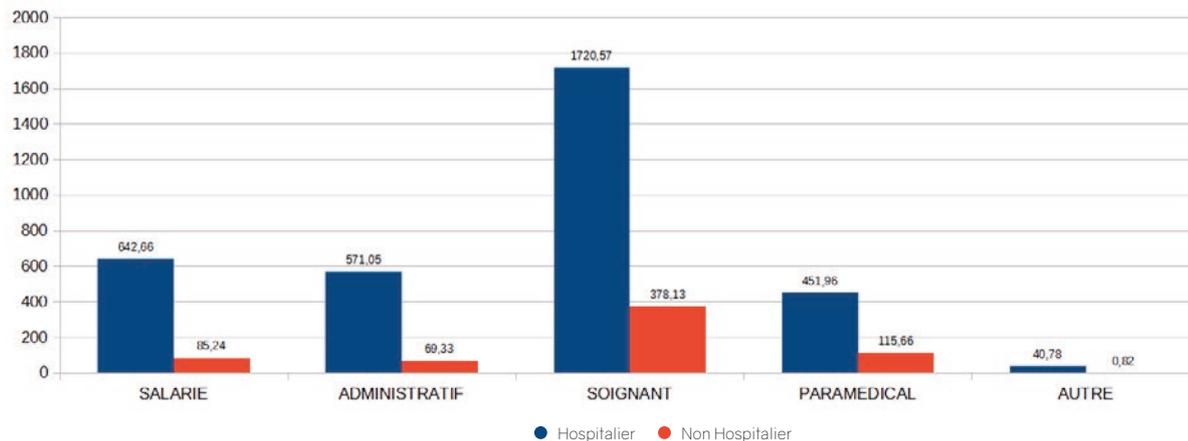
PERSONNEL D'HUMANI



ÉVOLUTION DES EFFECTIFS EN 2023

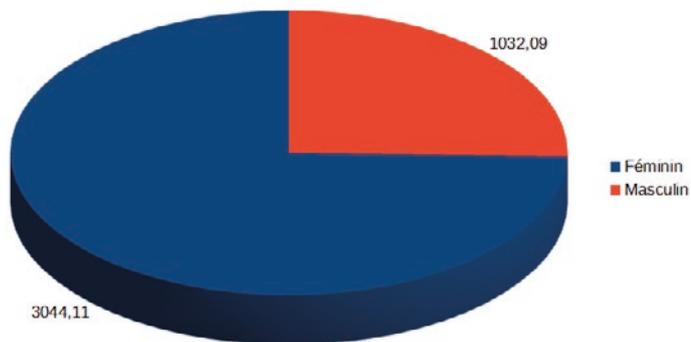
Les tableaux présentés dans cette rubrique ne reprennent pas les médecins, ni les autres prestataires indépendants.

Effectifs en ETP (Equivalent Temps Plein) «payés» par catégorie de personnel en 2023

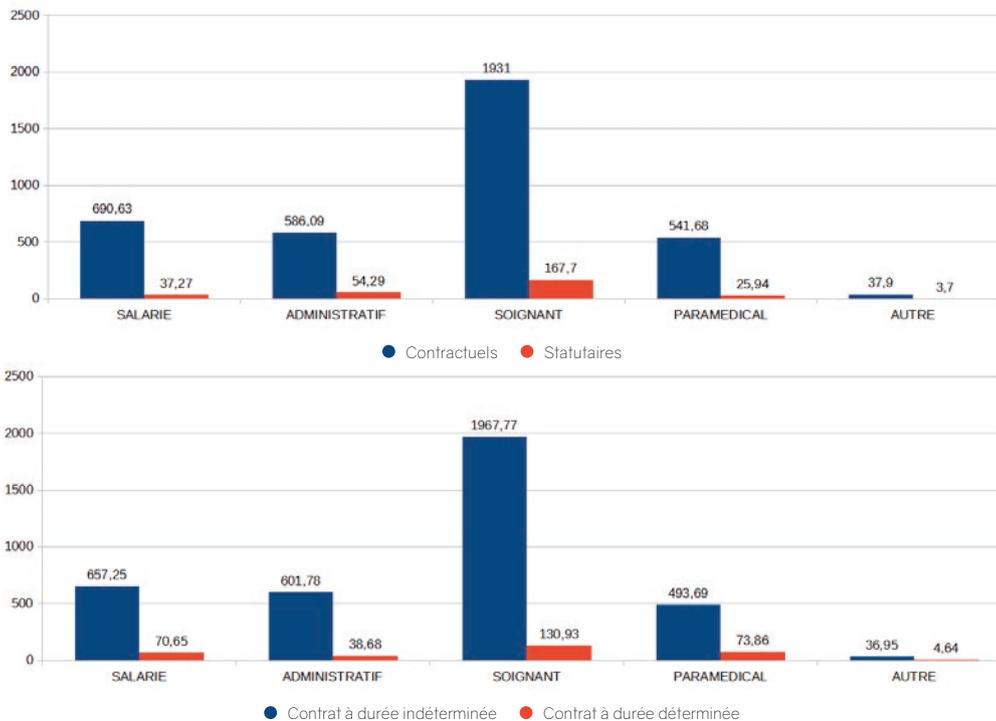


Répartition des 4.076,2 ETP payés par sexe

Répartition par sexe

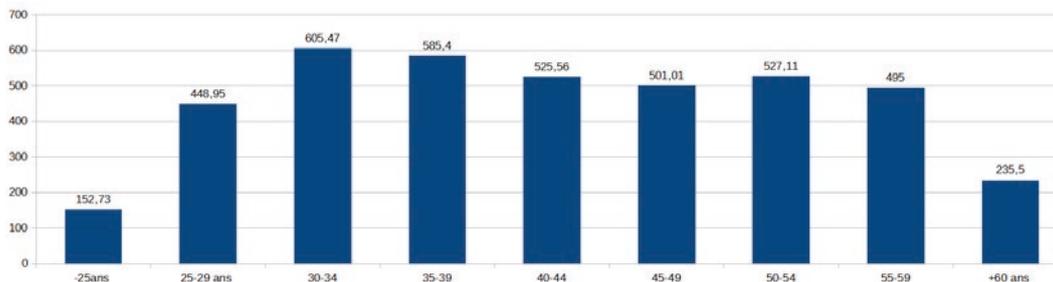


Répartition des ETP "payés" en 2023 par catégorie



Tous les types de contrat de remplacement sont repris dans la catégorie CDD.

Répartition des agents payés par tranche d'âge en 2023 (ex-ISPPC)



Effectifs par ETP rémunéré résidant dans les communes membres de l'intercommunale et quote-part sociale en 2023

	Nb agents effectifs	Rapport entre l'effectif réel et l'effectif global	Population Active*	Rapport entre l'effectif réel et la population active
AISEAU PRESLES	87	1,41%	4641	1,87%
CHARLEROI	1885	30,46%	80987	2,33%
CHATELET	372	6,01%	14608	2,55%
COURCELLES	291	4,70%	13762	2,11%
FARCIENNES	88	1,42%	4249	2,07%
FLEURUS	110	1,78%	10142	1,08%
FONTAINE L'EVEQUE	210	3,39%	7849	2,68%
GERPINNES	134	2,17%	5675	2,36%
HAM-SUR-HEURE/ NALINNES	196	3,17%	6313	3,10%
MONTIGNY-LE-TILLEUL	290	4,69%	4470	6,49%
PONT A CELLES	88	1,42%	8326	1,06%
AUTRES	2438	39,39%		
TOTAL	6189	100,00%	161022	2,33%

Marché de l'emploi

Il n'est pas toujours aisé de trouver du personnel infirmier qualifié sur le marché de l'emploi. Sur l'ensemble de l'année 2023, tous secteurs confondus, le recours à l'intérim en soins infirmiers a représenté l'équivalent de 3,91 ETP.

Occupation d'agents mis à disposition par les Centres Publics d'Action Sociale (CPAS)

Depuis de nombreuses années, HUmani collabore activement avec les CPAS, notamment par le biais de la mise à disposition d'agents dans le cadre de l'article 60 de la loi organique des CPAS.

En 2023, 74 personnes ont été occupées dans les différents services du secteur hospitalier et MR-MRS.

Collaboration avec l'Agence pour une Vie de Qualité (AViQ)

L'AViQ propose des aides et primes à l'emploi destinées aux travailleurs présentant un handicap ou nécessitant un reclassement professionnel.

Pour l'année 2023, HUmani bénéficie d'une prime de compensation pour 36 personnes dans le cadre d'un aménagement du poste de travail. Elle emploie au total 72 personnes qui ont un dossier enregistré à l'AViQ.

HUmani atteint le quota fixé par l'arrêté du Gouvernement wallon du 7 février 2013 relatif à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

Occupation de personnes condamnées à des peines de travail alternatives

Depuis 2000, HUmani accueille des personnes astreintes à des peines de travail d'intérêt général comme peine autonome en matière correctionnelle et de police. HUmani comptabilise 5531 heures pour 52 personnes en 2023.



* population prise en compte : active (occupées + inoccupées) âgée de 15 à 64 ans (IWEPS données population 2018)

6

BILAN SOCIAL



BILAN SOCIAL établi selon le MODELE COMPLET
MENTION DES MONTANTS EN UNITES D'EUROS

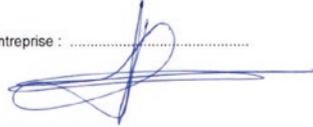
Dénomination: ISPPC-HUMANI
 Forme juridique : S.C.
 Adresse : Boulevard Zoé Drion N° : 1 Bte :
 Code postal : 6000 Commune : Charleroi
 Numéro d'entreprise¹ : 0216377108
 Description de l'activité principale de l'entreprise : Soins de santé

Bilan social relatif à l'exercice comptable qui couvre la période du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023

Responsable de l'entreprise à contacter

Nom : Vandersande Anne
 Téléphone : 071.92.06.42 Téléfax :
 Adresse e-mail : anne.vandersande@humani.be

Signature pour l'entreprise :



¹ Ou numéro d'inscription auprès de la Centrale des Bilans. Ce numéro doit être repris dans le coin supérieur gauche de chaque page dans la case réservée à cet effet.

N° 0216377108

CS1/2.

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

ETAT DES PERSONNES OCCUPEES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	4270.25	1106.17	3164.08
Temps partiel	1002	1260.75	151.25	1109.50
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	5062.77	1193.39	3869.37
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	6262040.78	1807334.68	4454706.10
Temps partiel	1012	1108231.52	139040.94	969190.58
Total	1013	7370272.30	1946375.62	5423896.68
Frais de personnel				
Temps plein	1021	286597253	83363831	203233422
Temps partiel	1022	44929557	5744553	39185004
Total	1023	331526810	89108384	242418426
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	4680.24	1156.39	3723.85
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	7201054.36	1905891.59	5295162.77
Frais de personnel	1023	306501957	82234698	224267259
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033

N° 0216377108

CS1/3.

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ENTREPRISE A INTRODUIT UNE DECLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GENERAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	4624	1200	5451.97
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	4222.88	1035.48	4940.24
Contrat à durée déterminée	111	347.17	114.37	426.36
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	3	0	3
Contrat de remplacement	113	50.95	50.15	82.66
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1182	122	1265.97
de niveau primaire	1200	61	11	68.12
de niveau secondaire	1201	587	58	628.66
de niveau supérieur non universitaire	1202	414	41	441.91
de niveau universitaire	1203	120	12	127.28
Femmes	121	3442	1078	4186.29
de niveau primaire	1210	174	84	227.43
de niveau secondaire	1211	1536	644	1984.38
de niveau supérieur non universitaire	1212	1572	289	1775.26
de niveau universitaire	1213	160	61	199.18
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	13	6	17.35
Employés	134	3876	998	4575.13
Ouvriers	132	735	196	859.49
Autres	133			

PERSONNEL INTERIMAIRE ET PERSONNES MISES A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	5.79	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	11413.49	
Frais pour l'entreprise	152	756077.79	

CS1_FR
V. 01.12.2012

N° 0216377108

CS1/4.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTREES				
Nombre de travailleurs pour lesquels l'entreprise a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice ...	205	693	436	980.03
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	381.50	271.68	560.25
Contrat à durée déterminée	211	282.50	109.03	356.13
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212	1	0	1
Contrat de remplacement	213	28	55.29	62.65

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	400	112	471.75
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	196.25	52	230.11
Contrat à durée déterminée	311	188	36.41	211.30
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	15.75	23.59	30.35
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	72	13	80.00
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	23	6	27.25
Autre motif	343	305	93	364.50
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prêter des services au profit de l'entreprise comme indépendants	350			

CS1_FR
V 01.12.2012

N° 0216377108

CS1/5.

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	346	5811	1317
Nombre d'heures de formation suivies	5802	4145.75	5812	11997.44
Coût net pour l'entreprise	5803	171622.99	5813	399667.93
dont coût brut directement lié aux formations	58031	171622.99	58131	399667.93
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	57	5831	289
Nombre d'heures de formation suivies	5822	195.88	5832	722.87
Coût net pour l'entreprise	5823	6008.01	5833	23886.19
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	5851
Nombre d'heures de formation suivies	5842	5852
Coût net pour l'entreprise	5843	5853

7

ANNEXES



ANNEXE 1 : RAPPORT DE RÉMUNÉRATION - L6421-1 DU CDLD - PROJET

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0216.377.108
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	HUmani (anciennement Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi)
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	3
Conseil d'administration	12
Bureau exécutif	19
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	1
Comité de secteur #1 ⁴	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'Administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	VANDERLICK Daniel	30438,96 ISPPC : 22068,25 HUmami : 8370,71	Indemnités annuelles	Rémunérations président	PRFCC – début 04.02.2019 CRAMU – début 04.02.2019 AIRC – début 04.06.2018 Diapason – transition (AG) début 17.06.2019	CA : 91,6% (11/12) BE : 94,7% (18/19) GLOBAL : 93,5%
Vice-président	DEMARET Lucie	22828,68 ISPPC : 16511,70 HUmami : 6316,98	Indemnités annuelles	Rémunérations vice-président	CRAMU (AG) début 13.09.21 ASBL HUmami début 21.01.21	CA : 66,6% (8/12) BE : 94,7% (18/19) CR : 0% (0/1) GLOBAL : 81,2%
Administrateur	D'HOLLANDER Philippe	1917,17 ISPPC : 1435,49 HUmami : 481,68	Jetons de présence		ACGHP – début 04.06.2018	CA : 100% (12/12) C. Audit : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	FEKRIOUI Mohamed	1275,99 ISPPC	Jetons de présence			CA : 88,8% (8/9) CR : 100% (1/1) C. Audit : 100% (1/1) GLOBAL : 90,9%
Administrateur	FOTIA Dominique	1435,49 ISPPC	Jetons de présence			CA : 100% (9/9) C. Audit : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	GAPARATA Théoneste	1435,49 ISPPC	Jetons de présence			CA : 100% (9/9) C. Audit : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	MARCHAL Marcellin	159,50 ISPPC	Jetons de présence			CA : 11,1% (1/9) CR : 0% (0/1) GLOBAL : 10%
Administrateur	MASSART Daniel	1757,67 ISPPC : 1275,99 HUmami : 481,68	Jetons de présence		Diapason-transition – début 03.07.2019	CA : 100% (12/12) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 100%
Administrateur	MOUTTAKI Nadia	ISPPC : 638,0 HUmami : 0	Jetons de présence			CA : 41,6% (5/12) GLOBAL : 41,6%

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Administrateur	TUTTOLOMONDO Jean-Louis	1438,67 ISPPC : 1116,49 HUmami : 322,18	Jetons de présence		CA : 83,3 % (10/12) C. Audit : 0 % (0/1) GLOBAL : 76,9%
Administrateur	MAVROUDAKIS Nicolas	956,99 ISPPC	Jetons de présence	ASBL HUmami – depuis le 21.01.21	CA : 77,7 % (7/9) GLOBAL : 77,7 %
Administrateur	DASPREMONT Françoise	3993,86 ISPPC : 2871 HUmami : 1122,86	Jetons de présence	CRAMU (AG) début 13.09.21 Tibi (AG) début 08.12.21 ASBL HUmami début 21.01.21	CA : 91,6 % (11/12) BE : 78,9% (15/19) GLOBAL : 83,8 %
Administrateur	BARBET Laure	1594,99 ISPPC : 1275,99 HUmami : 319	Jetons de présence		CA : 91,6 % (11/12) GLOBAL : 91,6 %
Administrateur	PREUMONT Jean-Philippe	3512,18 ISPPC : 3030,50 HUmami : 481,68	Jetons de présence	CRAMU – début 03.07.2019 ASBL HUmami début 21.01.21	CA : 83,3% (10/12) BE : 92,8 % (13/14) GLOBAL : 88,4 %
Administrateur	RAPTIS Karalabos	4628,68 ISPPC : 3509 HUmami : 1119,68	Jetons de présence	ASBL HUmami - début 21.01.21	CA : 100% (12/12) BE : 100% (19/19) GLOBAL : 100%
Administrateur	BOECKAERT Anne-Marie	1116,50 ISPPC	Jetons de présence		CA : 77,7% (7/9) CR : 100% (1/1) GLOBAL : 80 %
Administrateur	BONNET Laurent	1438,67 ISPPC : 956,99 HUmami : 481,68	Jetons de présence		CA : 83,3 % (10/12) GLOBAL : 83,3 %
Administrateur	TZANETATOS Nicolas	641,18 ISPPC : 478,50 HUmami : 162,68	Jetons de présence		CA : 33,3% (4/12) GLOBAL : 33,3 %
Administrateur	HUFKENS Eric	1275,99 ISPPC	Jetons de présence		CA : 100% (9/9) GLOBAL : 100%
Administrateur	GLOGOWSKI Nicolas	960,17 ISPPC : 478,49 HUmami : 481,68	Jetons de présence		CA : 100% (7/7) GLOBAL : 100%
Administrateur	PLASMAN Laurence	481,68 HUmami	Jetons de présence		CA : 100% (3/3) GLOBAL : 100%
Administrateur	DECUIR Willy	1119,68 Humani	Jetons de présence		CA : 66,6% (2/3) BE : 100 % (5/5) GLOBAL : 87,5 %
Administrateur	DANVOYE Denis	322,18 HUmami	Jetons de présence		CA : 66,6% (2/3) GLOBAL : 66,6%
Administrateur	PEROT Marie-José	481,68 HUmami	Jetons de présence		CA : 100% (3/3) GLOBAL : 100%
Administrateur	SICILIANO Michele	481,68 HUmami	Jetons de présence		CA : 100% (3/3) GLOBAL : 100%
Administrateur	DEMACQ Florence	322,18 HUmami	Jetons de présence		CA : 66,6% (2/3) GLOBAL : 66,6%
Administrateur	HOUGARDY Jean-Michel	0 HUmami	Jetons de présence		CA : 0% (0/3) GLOBAL : 0%
Total général		82.613,26 ISPPC : 60411,96 HUmami : 22201,30			

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	DORIGATTI Michel	314.818,76 ISPPC : 229140,57 HUmani : 85678,19	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 2.292,04€	A.I.R.C. – début 04.06.2018 I.P.G. – début 15.05.2019 FRATEM – début 08.10.2018 SANTHEA – début 08.05.2019 A.C.G.H.P. – début 03.07.2019
Directeur Général Pôle Opérations et Support De 01/2023 à 10/2023	MONACO Bruno	279.578,16 ISPPC : 194739,25 HUmani : 84838,91	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas - H de congé restant dues - DPV de départ (2024) ATN : 3.470,68 €	ACTH – début 01.04.2019 et fin au 29.06.2023 AMICALE – fin au 01.11.2023 MEDSOC – fin au 01.11.2023
Directeur Général Pôle Opérations et Support De 11/2023 à 12/2023	BOXUS Thierry	44.599,32 HUmani	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 942,38 €	ACTH – depuis le 29.06.2023 AIRN – depuis le 16.06.2022 ASSIST – depuis le 09.09.2020 MEDSOC – depuis le 01.11.2023 AMICALE – depuis le 01.11.2023
Directeur Général Pôle Hospitalier et Soins de Santé	FLAMAND Frédéric	267.595,94 ISPPC : 194703,25 HUmani : 72892,69	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - chèques-repas ATN : 2.092,54 €	CRAMU ASBL - début 04.06.2018 IPG – début 15.05.2019 Fonds pour la recherche médicale dans le Hainaut – début 04.06.2018 Comité de pilotage et comité de fonction 4 du Réseau Mosaïque – 07.06.2021 SIDA-IST – début 04.06.2018 FRATEM – début 04.06.2018 AIRC – 13.05.2019 ProtonW – début 17.03.2021 ETS la transfusion de sang – depuis le 30.10.2023 OFBS – depuis le 20.10.2021
Président du Comité de Direction	DORIGATTI Michel	Voir rémunération annuelle brute pour Fonctionnaire dirigeant local		
Directeur Pôle Enfance & Adolescence	MULAS Alberto	135.102,31 ISPPC : 97704,35 HUmani : 37397,96	- Rémunération mensuelle brute x 12 - Double pécule de vacances - Prime de programmation sociale - Prime contractuels - chèques-repas ATN : 3.136,66 €	AMICALE – depuis le 18.03.2022
Total rémunérations		1.041.694,49 ISPPC : 716287,42 HUmani : 325407,07		

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- ▶ Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe (2^{ème} pilier) ? **Oui / Non**
- ▶ Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 9338,76 euros hors charges.

Commentaires éventuels

- ▶ Désignation de Mr N. Glogowski en remplacement de Mme H. Dehon au CA du 16.05.23.
- ▶ Suite à l'AG de fusion du 21.09.23, les mandats de Mrs M. Marchal, M. Fekrioui, Th. Gaparata, N. Mavroudakis, E. Hufkens et de Mmes D. Fotia, A-M. Boeckeaert n'ont pas été renouvelés.
- ▶ Désignation à cette même date de Mrs D. Danvoye, W. Decuir, J-M. Hougardy, M. Siciliano et de Mmes F. Demacq, M-J. Perot, L. Plasman.
- ▶ La rémunération du Président et de la Vice-Présidente correspond au montant perçu et ne tient pas compte du taux de présence, un rectificatif sera effectué en conséquence conformément au rapport du Comité de Rémunérations.

ANNEXE 2 : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION (ART. L1523-17 §2 AL 3 DU CDLD)

Conformément à l'article L1523-17 §2 al3 du CDLD, le Comité de rémunération établit annuellement un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration et lui propose une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence.

1. Informations générales

Pour préciser le contexte dans lequel le Président, le Vice-Président, les administrateurs (trices) et les personnes exerçant des fonctions de direction sont appelés à exécuter leur mission, il apparait utile de rappeler quelques données représentatives des activités de l'Intercommunale dont l'objet social est la création et l'exploitation de tous établissements ou services à caractère médical et/ou social, tels que services résidentiels et/ou non résidentiels s'offrant à héberger ou aider des jeunes, personnes âgées, ou toutes autres personnes nécessitant une aide dans le domaine médico-social, hôpitaux, cliniques, polycliniques, maternités, consultations des nourrissons, crèches-garderies d'enfant, services de médecine préventive, service d'inspection médicale scolaire, services d'inspection médico-sportive, écoles pour services d'aide aux jeunes, classes de mer, écoles de formation du personnel paramédical ainsi que l'organisation de l'accueil extra-scolaire, des centres de vacances et toutes activités liées à l'Adolescence et à l'Enfance.

Le comité de rémunération s'est réuni le 09 mai 2023 et a pris connaissance des données chiffrées et nominatives reprises en annexe 1.

2. Les jetons de présence, éventuelles indemnité de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'administrateur, de président ou de vice-président, ou membres d'un organe restreint de gestion.

Tab 1. Indemnité de fonctions des membres des organes de gestion – Tarif (€) index au 20/04/2022

Qualité	Rémunération (brut mensuel)	Rétribution (brut par jeton)
Président	2.536,58 €	
Vice-Président	1.902,39 €	
Administrateurs		Du 01/01/2023 au 30/11/2023 159,50 € Du 01/12/2023 au 31/12/2023 162,68 €

Tab 2. Indemnités de fonction des membres des organes de gestion – application pour l'année 2023 (€) montants globaux.

Qualité	Rémunération	Rétribution	Totaux
Président (1)	30.438,96 €		30.438,96 €
Vice-Président (1)	18.788,04 €		18.788,04 €
Administrateur (20)		33.386,26 €	33.386,26€
Totaux	49.227 €	33.386,26 €	82.613,26 €

3. Les rémunérations et tout autre avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Les montants relatifs aux rémunérations, charges patronales non comprises, des membres du comité de Direction (Président du CODIR, Directeur Général Pôle Opérations & Support, Directeur Général Pôle Hospitalier & Soins de Santé et Directeur Général du Pôle Enfance & Adolescence) se situent dans la fourchette autorisée par le décret.

4. Pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés au Comité de Direction au cours de l'exercice précédent.

Pour l'année 2023, la somme totale annuelle brute des rémunérations des membres du Comité de Direction était de 1.041.694,49 euros.

Ce montant renseigné a été calculé conformément au décret émis par le Parlement Wallon de mars 2018.

Les membres du Comité de Direction bénéficient d'une voiture de fonction faisant l'objet d'un avantage en nature (ATN) et d'une assurance second pilier de pension.

Hormis les éléments repris dans le tableau et ci-avant, les membres du Comité de Direction ne bénéficient d'aucun autre avantage pécuniaire.

ANNEXE 3 : RAPPORT DE RÉMUNÉRATION DE L'AIHSHSN

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE 0201.704.471
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	7
Bureau exécutif	2
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit ³	1
Comité de secteur #1 ⁴	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur #...	Néant

³ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

Membres du Conseil d'Administration

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	DECUIR Willy	0			<ul style="list-style-type: none"> ● Président Assist asbl ● Administrateur AIRN asbl 	100 %
Vice-président	DANVOYE Denis	0				57 %
Membre du BE	BAYARD Eddy	0				43 %
Membre du BE	JENNEQUIN Maurice	0				71 %
Membre du BE	PLASMAN Laurence	0				100 %
Administrateur	CORDIER Gaston	0				100 %
Administrateur	DETRIXHE Jehanne	0				0 %
Administrateur	FURNEMONT Jean	0				57 %
Administrateur	MAUFROID Hélène	0				71 %
Administrateur	METENS Clément	0				25 %
Administrateur	NICOLAS Roland	0				0 %
Administrateur	VAN DE WEGHE Benoît	0				86 %
Total général		0				

En annexe : Relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

Titulaires de fonction de direction

Fonction ⁹	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ¹¹	Détail de la rémunération annuelle brute ¹²	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	BOXUS Thierry	0	0	
Directeur général	BOXUS Thierry	104.636,44 €	<ul style="list-style-type: none"> ● Rémunération brute : 104.636,44 € ● ATN (voiture société) : 4.511,34 € 	<ul style="list-style-type: none"> ● Administrateur ● ASSIST asbl ● AIRN asbl
Directeur Hôpital CSF	BOXUS Thierry	0		
Sous-directeur				
Sous-directeur ...				
Autre ...				
Total rémunérations		109.147,78 €		

Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)

- ▶ Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Non**
- ▶ Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- ▶ Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ?

Commentaires éventuels

- ▶ En date du 21/09/2023, l'Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois Association Intercommunale Hospitalière du Sud-Hainaut et du Sud-Namurois (AIHSHSN) a procédé à une fusion par absorption avec l'Intercommunale de Santé publique du Pays de Charleroi (ISPPC)

⁹ Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

¹¹ Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

¹² Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION - Exercice 2023

Noms	7 RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION							Taux de participation total
	19/01	16/02	02/05	06/06	15/06	04/08	19/09 par voie digitale	
BAYARD Eddy	-	v	-	v	-	v	-	43%
BOXUS Thierry	v	v	v	v	v	v	v	100%
CORDIER Gaston	v	v	v	v	v	v	-	100%
DANVOYE Denis	-	v	v	v	-	v	-	57%
DECUIR Willy	v	v	v	v	v	v	v	100%
DETRIXHE Jehanne	-	-	-	-	-	-	-	0%
FURNEMONT Jean	v	v	v	-	v	-	-	57%
JENNEQUIN Maurice	v	v	v	v	-	v	-	71%
MAUFROID Héliène	v	v	v	v	v	-	-	71%
METENS Clément				v	-	-	-	25%
MONIN Jean-Marc (observateur)	-	v	v	v	-	-	-	43%
NICOLAS Roland	-	-	-				-	0%
PLASMAN Laurence	v	v	v	v	v	v	v	100%
VAN DE WEGHE Benoît	v	v	v	v	v	v	-	86%

Noms	2 RÉUNIONS DU COMITÉ DE GESTION		Taux de participation total
	07/04	30/05	
BAYARD Eddy	v	v	63%
BOXUS Thierry	v	v	100%
DANVOYE Denis	v	v	75%
DECUIR Willy	v	v	100%
JENNEQUIN Maurice	v	v	75%
PLASMAN Laurence	v	v	75%

Noms	1 RÉUNION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION		Taux de participation total
	02/05		
BAYARD Eddy		v	100%
BOXUS Thierry		v	100%
DANVOYE Denis		v	100%
DECUIR Willy		v	100%
JENNEQUIN Maurice		v	100%
PLASMAN Laurence		v	100%





Siège social : Espace Santé
Boulevard Zoé Drion, 1 - 6000 Charleroi
Tél. : 071/92.12.11

www.humani.be